

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 382****27 avril 2005****SOMMAIRE**

.COM, Cars on Market S.A., Luxembourg .....	18299	Luxembourg .....	18327
.COM, Cars on Market S.A., Luxembourg .....	18299	Hottinger International Asset Management S.A.H., Luxembourg .....	18328
Alizee Investment S.A., Luxembourg .....	18309	Humacs S.A., Bertrange .....	18324
Alizee Investment S.A., Luxembourg .....	18309	Intrapar Holding S.A., Luxembourg .....	18320
Arcado, S.à r.l., Niederanven .....	18334	Jovialis, S.à r.l., Bertrange .....	18333
B.B.D., S.à r.l., Luxembourg .....	18330	Königlich-Sächsisches Wein und Sektcontor Lux S.A. Dr Albert Prinz von Sachsen Herzog zu Sachsen, Grevenmacher .....	18333
BPVN Capital Fund, Sicav, Luxembourg .....	18300	Krontec S.A.H., Luxembourg .....	18324
BPVN Capital Fund, Sicav, Luxembourg .....	18309	Lux Diamond Technologies S.A., Grevenmacher ..	18330
BPVN Dynamic Investment, Sicav, Luxembourg ..	18290	Lux-VT S.A. ....	18310
BPVN Strategic Investment Fund, Sicav, Luxem- bourg .....	18310	Malcolm B. International S.A., Luxembourg .....	18320
BPVN Strategic Investment Fund, Sicav, Luxem- bourg .....	18319	Menuiserie Chimello Succ.Jelsma & Leyder, S.à r.l., Schiffange-Foetz .....	18331
Central Properties S.A., Luxembourg .....	18329	MGN Sud, S.à r.l., Luxembourg .....	18327
Clearstream International S.A., Luxembourg .....	18325	My Transfer Luxembourg S.A., Luxembourg .....	18329
Clearstream International S.A., Luxembourg .....	18326	Nuova Era S.A. ....	18320
Comptoirs Horeca du Luxembourg S.A., Foetz ...	18290	Piet Luys Industries S.A., Luxembourg .....	18332
Cresset S.A., Luxembourg .....	18332	Plank Holdings S.A.H., Luxembourg .....	18319
D.G.M. Belux S.A., Remich .....	18334	Ricar, S.à r.l., Hellange .....	18331
Denton Properties, S.à r.l., Luxembourg .....	18335	Salad'Elles, S.à r.l., Luxembourg .....	18334
Dharma Holdings S.A., Luxembourg .....	18334	Simacs, S.à r.l., Bertrange .....	18323
Dolmen S.A., Luxembourg .....	18333	Socovac, S.à r.l., Leudelange .....	18331
Due, S.à r.l., Dudelange .....	18332	Software Union, GmbH, Luxembourg .....	18322
E.T.C. Euro Trading Cars, S.à r.l. ....	18319	Sparrein Gesellschaft S.A.H., Luxembourg .....	18322
EMC Group, S.à r.l., Luxembourg .....	18324	Tamana Holding S.A., Luxembourg .....	18321
Espace Immo S.A., Luxembourg .....	18324	TDS, Trading Direct Service S.A., Luxembourg ..	18322
Espanol Nevada Invest Company S.A. ....	18319	TDS, Trading Direct Service S.A., Luxembourg ..	18327
Faarwegeschäft Kaldall, S.à r.l., Dudelange .....	18332	TNT Express Luxembourg S.A., Sandweiler .....	18321
Fienna S.A., Luxembourg .....	18300	Tootal Silk S.A., Luxembourg .....	18299
Finbelux S.A.H., Luxembourg .....	18323	Tootal Silk S.A., Luxembourg .....	18300
Finbelux S.A.H., Luxembourg .....	18323	Travelcar International S.A. ....	18322
Gallo S.A.H., Luxembourg .....	18329	Union de Travaux du Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg .....	18323
GFE Finance Holding S.A., Munsbach .....	18330	Vatoa Holding S.A., Luxembourg .....	18321
GP Prestalux S.A., Luxembourg .....	18309	YAC Finance Holding S.A., Munsbach .....	18329
Heizung Biering, S.à r.l., Wormeldange-Haut ...	18333		
Herz Armaturen S.A., Luxembourg .....	18331		
Hottinger International Asset Management S.A.H.,			

**COMPTOIRS HORECA DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 102.622.

Thierry Fougere démissionne avec effet immédiat en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société COMPTOIRS HORECA DU LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

T. Fougere.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02510. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(003090.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

**BPVN DYNAMIC INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.329.

In the year two thousand and five, on the twelfth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated under the denomination of REPUBLIC CAPITAL DOLLAR FUND pursuant to a notarial deed by Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 7 December 1988, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 21 on 26 January 1989 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 29.329. The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître André Schwachtgen on 9 April 1999, published in the Mémorial C n° 483, on 25 June 1999.

The meeting was declared open at nine a.m. and was presided over by Mr Gianfranco Barp, «Directeur Général», with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

who appointed Mrs Guylaine Di Bartolomeo, «Responsable Comptabilité», with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as secretary.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Marie-Christine Crochet, «Responsable personnel et services généraux», with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialed *ne varietur*, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 1 April 2005 and published in the Mémorial and in the D'Wort on 23 March 2005 and on 1 April 2005.

III. It appears from the attendance list that all the 1,238 shares in issue, are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 1 of the articles of incorporation to change the name of the Company from BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND to BPVN DYNAMIC INVESTMENT.

2. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation

2.1. to delete the reference to Luxembourg francs

2.2. to change the currency of denomination of the Company from U.S. Dollars to Euro

2.3. to allow the Company to adopt an umbrella structure and to allow for the issue of classes or categories of shares within a compartment;

2.4. to provide for the possibility for the Company to proceed to a stock split to reduce the net asset value per share;

2.5. to permit the issue of fractions of shares up to three decimals.

3. Amendment of Article 8 of the articles of incorporation to provide for separate class meetings and to introduce specific quorum requirements for class meetings.

4. Amendment of Article 17 of the articles of incorporation in order to allow conversion in case several compartments or share classes or categories are in issue and in order to change the currency of denomination of the Company from U.S. Dollars to Euro as well as to provide for the possibility of conversion between Sub-Funds and/or classes and for the possibility to close or merge Sub-Funds or Classes.

5. Replacement of Article 18 of the articles of incorporation to change the currency of denomination of the Company from U.S. Dollars to Euro and to take into account the calculation of the net asset value in case several compartments or share classes or categories are in issue.

6. Amendment of Article 19 of the articles of incorporation to allow that shares in the Company may be subscribed by a contribution in kind.

7. Amendment of Article 23 of the articles of incorporation to delete the reference to Luxembourg francs and replace it with Euro and to change the currency of denomination of the Company from U.S. Dollars to Euro.

8. Decision that the effective date of these changes shall be 12 May 2005.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were approved by a majority of more than two thirds of the votes:

*First resolution*

The meeting resolves to change the name of the Company in BPVN DYNAMIC INVESTMENT. As a consequence thereof Article 1 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«There exists a corporation of the form of a société anonyme under the name BPVN DYNAMIC INVESTMENT, qualifying as société d'investissement à capital variable (SICAV), (hereafter referred to as the Fund).»

*Second resolution*

The meeting resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation so to as to read as follows:

«The capital of the Fund shall at all times be equal to the value of the net assets of the Fund as determined in accordance with Article eighteen hereof.

The minimum capital of the Fund shall be the one million two hundred thirty-nine thousand four hundred and sixty-seven euro and sixty-two cents (1,239,467.62 EUR).

The Board of Directors is authorised without limitation to allot and issue fully paid shares and, as far as nominative shares are concerned, fractions thereof up to three decimal places, at any time in accordance with Article nineteen hereof, based on the net asset value («Net Asset Value») per share of the respective Sub-Fund determined in accordance with Article eighteen, hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Fund or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be attributable to different compartments («Sub-Funds») which may be denominated in different currencies. The proceeds of the issue of the shares of each Sub-Fund (after the deduction of any initial charge and notional dealing costs which may be charged to them from time to time) shall be invested in accordance with the objectives set out in Article three hereof in securities or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

Shares may be divided into classes («a Class») and categories («a Category»), which may differ, in respect of such special features, as the Board of Directors may decide. In accordance with the above the Board of Directors may decide to issue within the same Sub-Fund for a Class of shares two Categories of Shares where one Category is represented by accumulating shares («Accumulating Shares») and the second Category is represented by distributing shares («Distributing Shares»). The Board may decide if and from what date Shares of any such Class and Category shall be offered for sale, those shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board of Directors.

For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall in the case a Sub-Fund is not denominated in Euro, be notionally converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds.

The Company shall prepare consolidated accounts in Euro.

All references to Fund in these articles shall comprise, where relevant, references to Sub-Funds, Classes and/or Categories.

If payment made by any subscriber (who is subscribing for nominative shares) results in the issue of a fraction of a share, such fraction shall be entered into the register of shareholders. Fractions of shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Fund shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any dividend.

Share certificates will be issued for nominative and bearer shares. Bearer share certificates shall be issued in denominations of 1, 5, 10, 50 or 100 shares. Such shares may not be purchased or redeemed in fractional amounts. Share certificates shall be signed by two directors. One or both of such signatures may be printed or facsimile as the Board of Directors shall determine. The Fund may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may from time to time determine.

Nominative shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into nominative shares at the request and at the expense of the holder of such shares.

The Board of Directors may further decide at its discretion to issue additional shares by dividing the Net Asset Value determined in accordance with Article eighteen hereof by 100. The additional shares to be so issued shall be allotted as fully paid-up shares by the Board of Directors solely to the holders of shares then in issue and outstanding. As far as nominative shares are concerned, fractions of such shares may be issued.»

*Third resolution*

The meeting resolves to add two paragraphs at the end of Article 8 of the articles of incorporation reading as follows:

«Special meetings of the holders of Shares of any one Sub-Fund, Class or Category or of several Sub-Funds, Classes or Categories may be convened by the Board to decide on any matters relating to such one or more Sub-Funds, Classes or Categories and/or to a variation of their rights.

As long as the share capital is divided into different Classes and Categories of Shares, the rights attached to the Shares of any Class or Category (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Class or Category) may, whether or not the Fund is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares of that Class or Category by a majority of two thirds of the votes cast at such

separate general meeting. To every such separate meeting the provisions of these articles relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the Shares of the Class or Category in question present in person or by proxy holding not less than one half of the issued Shares of that Class or Category (or, if at any adjourned, Class or Category meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Class or Category in question or his proxy shall be a quorum).»

*Fourth resolution*

The meeting resolves to replace any reference to U.S. Dollars in paragraph 4 of Article 17 of the articles of incorporation by a reference to Euro.

The Meeting further resolves to change the heading of article 17 of the articles of incorporation to read «Redemption and conversion of shares» and to add six paragraphs at the end of Article 17 as to read as follows:

«Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares of a given Class into shares of the same Class of another Sub-Fund, (or within one Sub-Fund into another Category) based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the prospectus of the Fund provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the current prospectus.

In the event that, for any reason, the value of the total net assets of any individual Sub-Fund, declines to, or fails to reach, an amount determined by the Board to be the minimum appropriate level for the Sub-Fund, or in the event that the Board deems it appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the relevant Sub-Fund, or because it is in the best interests of the relevant shareholders, the Fund may redeem on the next valuation day following the expiry of the notice period all (but not some) of the Shares of the Sub-Fund at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs of closing the Sub-Fund, but without the application of any redemption charge, or may, by giving 30 days' prior written notice to Shareholders of the relevant Sub-Fund merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Fund or may merge the relevant Sub-Fund with another Luxembourg UCITS.

Termination of a Sub-Fund by compulsory redemption of all relevant Shares or its merger with another Sub-Fund of the Fund or with another Luxembourg UCITS, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval of the Shareholders of the Sub-Fund to be terminated or merged, at a duly convened Sub-Fund meeting which may be validly held without a quorum and decided by a simple majority of the Shares present or represented.

A merger so decided by the Board or approved by the Shareholders of the affected Sub-Fund will be binding on the holders of Shares of the relevant Sub-Fund upon 30 days prior notice given to them, during which period Shareholders may redeem their Shares without charge.

In the case of a merger with a «fonds commun de placement», the decision will be binding only on those Shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the Shareholders at the close of the liquidation of a Sub-Fund will be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.»

*Fifth resolution*

The meeting resolves to replace Article 18 of the articles of incorporation by the following:

«The Net Asset Value of shares in the Fund shall be determined as to the shares of each Sub-Fund by the Fund from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being a Valuation Date) but so that no day observed as a holiday on a stock exchange which is the principal market for a significant proportion of the Sub-Fund's investment or is a market for a significant portion of the Sub-Funds investment or is a holiday elsewhere and impedes the calculation of the fair market value of the investments of a Sub-Fund shall be a Valuation Date.

During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Board of Directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Sub-Fund in the relevant currency of expression either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders of the Fund, the Net Asset Value and the subscription price and redemption price may temporarily be determined in such other currency as the Board of Directors may determine.

The Fund may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue and redemption of shares in any Sub-Fund as well as the right to convert shares of any Sub-Fund into shares of another Sub-Fund:

(a) during any period (other than ordinary holidays or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed; which is the main market or stock exchange for a significant part of a Sub-Fund's investments, or in which trading thereon is restricted or suspended; or

(b) during any period when an emergency exists as a result of which a Sub-Fund is unable to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of that Sub-Fund; or it is unable to transfer monies involved in the acquisition or disposition of investments at normal rates of exchange; or it is unable fairly to determine the value of any assets in the Sub-Fund; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-Fund's investments or of current prices on any stock exchange; or

(d) when for any reason the prices of any investments owned by the Sub-Fund cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or

(e) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the purchase or sale of any of the Sub-Fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange.

Shareholders having requested redemption or conversion of their shares shall be notified of any such suspension within seven days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension. Shares redeemed

or converted after such suspension will be converted or redeemed based on their Net Asset Value on the Valuation Date immediately following such suspension.

The suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the Shares of any other Sub-Fund.

The Net Asset Value of each Sub-Fund, Class and Category shall be expressed in Euro or in the currency determined by the Board of Directors, as a per Share figure, and shall be determined in respect of each Valuation Date by dividing the net assets of the Fund corresponding to the relevant Sub-Fund, Class and Category, being the value of the assets of the Fund corresponding to such Sub-Fund, Class and Category less the liabilities attributable to such Sub-Fund, Class and Category, by the number of outstanding shares of the relevant Sub-Fund, Class and Category.

The valuation of the Net Asset Value of each Sub-Fund, Class and Category shall be made in the following manner:

(1) The assets of the Fund shall be deemed to include:

(i) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);

(iii) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscriptions rights and any other investments and securities belonging to the Fund;

(iv) all dividends and distributions due to the Fund in cash or in kind to the extent known to the Fund provided that the Fund may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(v) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Fund except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and

(vii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

(2) The value of assets of the Fund shall be determined as follows:

(i) securities admitted to official listing on a stock exchange or traded on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public within the EEC, the OECD countries or Australia or New Zealand are valued on the base of the last known sales price. If the same security is quoted on different markets, the quotation of the main market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be done in good faith by the Board of Directors or its delegate with a view to establishing the probable sales price for such securities;

(ii) non-listed securities are valued on the base of their probable sales price as determined in good faith by the Board of Directors or its delegate;

(iii) liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest.

In the event that it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board of Directors or its designee is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of the Fund's total assets.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board in calculating the Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorised representative or a designee of the Board.

(3) The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

(i) all borrowings, bills and other amounts due;

(ii) all administrative expenses due or accrued including the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Fund;

(iii) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Fund for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Fund by prescription;

(iv) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves authorised and approved by the Board of Directors; and

(v) any other liabilities of the Fund of whatever kind towards third parties.

(4) The Board of Directors shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund in the following manner:

(i) the proceeds from the allotment and issue of Shares of each Sub-Fund shall be applied in the books of the Fund to the Sub-Fund established for that Class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such Sub-Fund, subject to the provisions of the articles,

(ii) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

(iii) where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund; the liabilities shall be segregated on a Sub-Fund basis with third party creditors having recourse only to the assets of the Sub-Fund concerned;

(iv) in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated by the Board of Directors, after consultation with the auditors, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances;

(v) upon the record date for the determination of any dividend declared on any Sub-Fund, the Net Asset Value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividend, but subject always to the provision relating to the calculation of the Dealing Price of the Distributing Shares and Accumulating Shares of each Sub-Fund set out in the articles.

(5) For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares of the relevant Sub-Fund in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice or in respect of which a redemption request has been received, shall be treated as existing and taken into account on the relevant Valuation Date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Sub-Fund expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund is calculated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares;

(iii) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Fund on such Valuation Date, to the extent practicable; and

(iv) where the Board of Directors is of the view that any conversion or redemption which is to be effected will have the result of requiring significant sales of assets in order to provide the required liquidity, the valuation may, at the discretion of the Board of Directors be effected at the actual bid prices of the underlying assets and not the last available prices. Similarly, should any purchase or conversion of shares result in a significant purchase of assets in the Fund, the valuation may be done at the actual offer price of the underlying assets and not the last available price.»

#### *Sixth resolution*

The meeting resolves to add a paragraph at the end of Article 19 of the articles of incorporation as to read as follows:

«Subject to the prior approval of the Fund, Shares may also be issued upon acceptance of the subscription against contribution in kind of transferable securities and other assets compatible with the investment policy and the objective of the Fund. A valuation report, the cost of which is to be borne by the relevant investor, will be drawn up by the auditor according to Article 26-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and will be deposited with the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg and for inspection at the registered office of the Fund.»

#### *Seventh resolution*

The meeting resolves to change any reference to U.S. Dollars in article 23 of the articles of incorporation by a reference to Euro and to replace 50,000,000 Luxembourg francs by 1,239,467.62 Euro.

#### *Eighth resolution*

The meeting resolves to decide that the effective date of the changes shall be 12 May 2005.

There being no further item on the agenda the chairman closed the meeting at nine thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1988, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 21 en date du 26 janvier 1989 et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.329. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître André Schwachtgen du 9 avril 1999, publié au Mémorial C n° 483 en date du 25 juin 1999.

L'assemblée a été ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Gianfranco Barp, Directeur Général, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Guylaine Di Bartolomeo, Responsable comptabilité, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Marie-Christine Crochet, Responsable personnel et services généraux, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur, resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

II. Cette assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyé à chacun des actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires au 1<sup>er</sup> avril 2005 et publié dans le Mémorial et dans le D'Wort le 23 mars 2005 et le 1<sup>er</sup> avril 2005.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les 1238 actions émises, sont dûment représentées à cette assemblée et que par conséquent l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour changer le nom de la Société de BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND en BPVN DYNAMIC INVESTMENT.

2. Modification de l'article 5 des statuts

2.1. pour supprimer la référence aux francs luxembourgeois;

2.2. pour changer la devise de la Société du Dollar U.S. à l'Euro;

2.3. pour permettre à la Société d'adopter une structure à compartiments multiples et pour permettre l'émission de classes ou de catégories d'actions à l'intérieur d'un compartiment;

2.4. donner à la Société la possibilité de procéder à des divisions de parts pour réduire la valeur nette d'inventaire par action;

2.5. pour permettre l'émission de fractions d'actions jusqu'à trois décimales.

3. Modification de l'article 8 des statuts pour prévoir des assemblées de classe séparées et pour introduire des exigences de quorum spécifiques pour les assemblées de classe.

4. Modification de l'article 17 des statuts pour permettre la conversion au cas où plusieurs compartiments ou classes d'actions sont émis et pour changer la devise de la Société du Dollar U.S. à l'Euro ainsi que pour prévoir la possibilité de conversion entre Sous-Fonds et/ou Classes et la possibilité de fermer ou fusionner des Sous-Fonds ou des Classes.

5. Remplacement de l'article 18 des statuts pour changer la devise de la Société du Dollar U.S. à l'Euro et pour prendre en compte le calcul de la valeur nette d'inventaire au cas où plusieurs compartiments ou classes d'actions sont émis.

6. Modification de l'article 19 des statuts pour permettre que les actions de la Société soient souscrites par un apport en nature.

7. Modification de l'article 23 des statuts pour supprimer la référence aux francs luxembourgeois et la remplacer par l'Euro et pour changer la devise de la Société du Dollar U.S. à l'Euro.

8. Décision que la date de prise d'effet des ces modifications sera le 12 mai 2005.

L'assemblée ayant considéré l'ordre du jour, le Président a soumis au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à une majorité de plus de deux tiers des votes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en BPVN DYNAMIC INVESTMENT et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«Il existe une société anonyme en la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de BPVN DYNAMIC INVESTMENT, qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV), (ci-après le «Fonds»).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital du Fonds sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets du Fonds tels que déterminée suivant l'article dix-huit ci-après.

Le capital minimum du Fonds sera de un million deux cent trente neuf mille quatre cent soixante-sept euro et soixante-deux centimes (1.239.467,62 EUR).

Le Conseil d'administration est autorisé sans limitation à attribuer et à émettre des actions entièrement libérées et, dans la mesure où des actions nominatives sont concernées, des fractions de celles-ci jusqu'à trois décimales, à tout moment conformément à l'article dix-neuf ci-après, basé sur la valeur nette d'inventaire («Valeur Nette d'Inventaire») par action de chaque Sous-Fonds déterminé conformément à l'article dix-huit ci-après, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions devant être émises.

Le Conseil d'administration peut déléguer à tout Administrateur dûment autorisé ou à tout fondé de pouvoir ou à tout autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement et de délivrer de nouvelles actions.

Ces actions peuvent, en vertu d'une décision du Conseil d'administration, être émises en différents compartiments («Sous-Fonds»), lesquels peuvent être libellés en des devises différentes. Le produit de l'émission des actions de chaque Sous-Fonds (après déduction de toute commission initiale et de frais notionnels de transaction qui peuvent leur être imposés de temps à autre) sera investi, conformément aux objectifs définis à l'article trois des présents statuts, en des valeurs mobilières ou autres actifs autorisés correspondant à des zones géographiques, à des secteurs industriels ou à des zones monétaires ou au type spécifique d'actions ou d'obligations déterminés de temps à autre par le Conseil d'administration pour chaque Sous-Fonds.

Les actions peuvent être divisées en classes (une «Classe») et catégories (une «Catégorie») qui peuvent être différentes en fonction de certaines caractéristiques particulières déterminées par le Conseil d'administration. Conformément à ce qui est décrit ci-dessus, le Conseil d'administration peut décider d'émettre dans le même Sous-Fonds pour une Classe d'actions, deux Catégories d'actions, la première Catégorie étant représentée par des actions de capitalisation («Actions de Capitalisation») et la deuxième Catégorie par des actions de distribution («Actions de Distribution»).

Le Conseil d'administration peut décider si et à partir de quelle date des actions d'une ou de l'autre Classe ou Catégorie seront offertes à la vente, ces actions étant émises aux conditions décidées par le Conseil d'administration.

Dans le but de déterminer le capital social du Fonds, les actifs nets relatifs à chaque Sous-Fonds seront, si un Sous-Fonds donné n'est pas libellé en Euro, convertis en Euro et le capital social comprendra le total des actifs nets de tous les Sous-Fonds.

Le Fonds préparera des comptes consolidés libellés en Euro.

Toutes les références au Fonds dans ces statuts comprendront, quand cela est pertinent, des références aux Sous-Fonds, Classes et/ou Catégories.»

Si le paiement fait par tout souscripteur (qui souscrit des actions nominatives) entraîne l'émission d'une fraction d'actions, cette fraction sera inscrite dans le registre des actionnaires. Les fractions d'actions ne disposeront pas d'un droit de vote mais auront droit, dans la mesure déterminée par le Fonds, à une fraction correspondante de tout dividende.

Des certificats d'actions seront émis pour les actions nominatives et au porteur. Les certificats d'action au porteur seront émis en coupures de 1, 5, 10, 50 ou 100 actions. Ces actions ne pourront pas être achetées ou rachetées pour des montants fractionnels. Les certificats d'action seront signés par deux administrateurs. Une ou les deux de ces signatures pourront être imprimées ou par fac-simile, tel que déterminé par le Conseil d'administration. Le Fonds pourra émettre des certificats d'actions temporaires dans la forme déterminée de temps en temps par le Conseil d'administration.

Les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives à la demande et aux frais du porteur de ces parts.

Le Conseil d'administration pourra en outre décider, à sa discrétion, d'émettre des actions additionnelles en divisant par 100 la Valeur Nette d'Inventaire déterminée conformément à l'article dix-huit ci-après. Les actions additionnelles ainsi émises seront attribuées en tant qu'actions entièrement libérées par le Conseil d'administration uniquement aux porteurs d'actions émises et en circulation à ce moment. Si des actions nominatives sont concernées, des fractions de ces actions pourront être émises.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter deux paragraphes à la fin de l'article 8 des statuts rédigés comme suit:

«Des assemblées spéciales des Actionnaires d'un ou de plusieurs Sous-Fonds, Classes ou Catégories pourront être convoquées par le Conseil en vue de statuer sur des sujets ayant trait à ce ou ces Sous-Fonds, Classes ou Catégories et/ou à une modification de leurs droits.

Tant que le capital social est divisé en Actions de Classes et Catégories différentes, les droits attachés aux Actions d'une Classe ou d'une Catégorie ne pourront (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions de ladite Classe ou Catégorie), être modifiés, que le Fonds soit liquidé ou non, seulement au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des détenteurs d'Actions de la dite Classe ou Catégorie, à une majorité des deux tiers des voix exprimées lors d'une telle assemblée générale séparée. Chacune de ces assemblées séparées sera régie mutatis mutandis par les dispositions des présents statuts quant aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum nécessaire pour chacune de ces assemblées séparées soit constitué par les détenteurs d'Actions de la Classe ou de la Catégorie en question, présents en personne ou par procuration, et détenant au moins la moitié des actions émises de ladite Classe ou Catégorie (ou si, lors d'une assemblée prorogée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions de la Classe, ou de la Catégorie en question constituera un quorum).»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer toute référence aux dollars U.S. dans le paragraphe 4 de l'article 17 des statuts par une référence à l'Euro.

L'assemblée décide, en outre, de changer le titre de l'article 17 des statuts pour lire «Rachat et conversion d'actions» et d'ajouter six paragraphes à la fin de l'article 17 libellés comme suit:

«Tout Actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une Classe donnée en Actions de la même Classe d'un autre Sous-Fonds (ou dans un Sous-Fonds, en une autre Catégorie), conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Conseil d'administration et figurant dans le prospectus du Fonds, étant entendu que le Conseil d'administration peut imposer ses restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le prospectus en vigueur.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'actif net total de tout Sous-Fonds individuel tombe en dessous ou ne parvient pas à atteindre un montant déterminé par le Conseil, comme étant le niveau minimum approprié pour le Sous-Fonds, ou au cas où le Conseil l'estimerait approprié étant donné les changements dans la situation économique ou politique affectant le Sous-Fonds concerné, ou au cas où cela serait dans l'intérêt des actionnaires concernés, le Fonds peut racheter au jour d'évaluation suivant l'expiration de la période de préavis, l'intégralité (et non seulement une partie) des Actions du Sous-Fonds à un prix reflétant la réalisation anticipée et les coûts de liquidation lors de la clôture du Sous-Fonds, mais sans commission de rachat, ou peut, moyennant un préavis écrit préalable de 30 jours aux Actionnaires du Sous-Fonds concerné, fusionner ce Sous-Fonds avec un autre Sous-Fonds du Fonds ou avec un autre OPCVM luxembourgeois.

La clôture d'un Sous-Fonds par rachat forcé de toutes les Actions concernées ou sa fusion avec un autre Sous-Fonds du Fonds ou avec un autre OPCVM luxembourgeois, dans chaque cas pour des raisons autres que celles mentionnées au paragraphe précédent, peut être effectuée uniquement avec l'accord préalable des actionnaires du Sous-Fonds à clôturer ou à fusionner, lors d'une assemblée de Sous-Fonds dûment convoquée qui peut être tenue valablement sans quorum et décider à la majorité simple des Actions présentes ou représentées.



Une fusion ainsi décidée par le Conseil ou approuvée par les actionnaires du Sous-Fonds concerné sera opposable aux porteurs d'Actions du Sous-Fonds concerné après l'écoulement d'un préavis de trente jours durant lequel les actionnaires peuvent faire racheter leurs actions sans commission.

Dans l'hypothèse d'une fusion avec un fonds commun de placement, la décision sera opposable uniquement aux actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Les produits de liquidation non réclamés par les actionnaires au moment de la clôture de la liquidation d'un Sous-Fonds seront déposés à la Caisse des Consignations à Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits après trente années.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer l'article 18 des statuts par ce qui suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire des actions du Fonds sera déterminée de temps à autre par le Fonds pour les actions de chaque Sous-Fonds, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, tel que le Conseil d'administration le déterminera (le jour de cette détermination étant désigné comme «jour d'Evaluation»), mais de manière à ce que ne soit un Jour d'Evaluation aucun jour férié observé sur une bourse de valeurs qui soit le principal marché d'une partie significative des investissements du Sous-Fonds ou qui soit un marché d'une partie significative des investissements du Sous-Fonds ou qui soit un jour férié ailleurs et qui empêche le calcul de la juste valeur de marché des investissements d'un Sous-Fonds.

Lorsqu'il existe une situation qui, de l'avis du Conseil d'administration, rend la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Sous-Fonds, dans la devise d'expression déterminée, déraisonnable ou contraire aux intérêts des actionnaires du Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire et le prix d'émission et le prix de rachat peuvent temporairement être déterminés dans une autre devise désignée par le Conseil d'administration.

Le Fonds pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission, le rachat et la conversion des actions de tout Sous-Fonds, ainsi que la conversion des actions de tout Sous-Fonds dans celles d'un autre Sous-Fonds:

(a) pendant toute période (autre que les vacances ordinaires ou les fermetures traditionnelles du week-end) pendant laquelle un marché ou une bourse de valeurs qui est le principal marché ou bourse de valeurs d'une partie substantielle des investissements d'un Sous-Fonds est fermé ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

(b) pendant toute période où il existe une situation d'urgence de laquelle il résulte qu'un Sous-Fonds ne peut disposer des investissements qui constituent une portion substantielle des actifs de ce Sous-Fonds; ou qu'il n'est pas possible de transférer les fonds impliqués dans l'acquisition ou la disposition d'investissements à des taux de change normaux; ou qu'il n'est pas pratiquement faisable de déterminer la valeur des actifs du Sous-Fonds;

(c) durant toute panne des moyens de communication normalement employés pour déterminer les prix des investissements du Sous-Fonds ou les prix courants sur une bourse de valeurs; ou

(d) quand, pour quelque raison que ce soit, les prix des investissements imputables au Sous-Fonds ne peuvent être déterminés raisonnablement, rapidement ou avec précision;

(e) pendant toute période où le rapatriement des fonds qui seront ou pourront être affectés à l'achat ou la vente d'un des investissements du Sous-Fonds ne peut, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectué à des taux de change normaux.

Les actionnaires qui ont demandé le rachat ou la conversion de leurs actions, recevront notification d'une telle suspension, endéans les sept jours de leur demande et rapidement dès que pareille suspension aura pris fin. Les actions rachetées ou converties après cette suspension seront converties ou rachetées sur base de leur Valeur Nette d'Inventaire lors du prochain Jour d'Evaluation suivant immédiatement cette suspension.

Une pareille suspension, pour un Sous-Fonds, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ou l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un autre Sous-Fonds.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Sous-Fonds, de chaque Classe et de chaque Catégorie sera exprimée en Euro ou dans la devise déterminée par le Conseil d'administration, en un chiffre par Action, et sera déterminée pour chaque Jour d'Evaluation en divisant les actifs nets du Fonds correspondant au Sous-Fonds, Classe et Catégorie visés, étant la valeur des actifs du Fonds correspondant à ce Sous-Fonds, Classe et Catégorie moins les engagements imputables à ce Sous-Fonds, Classe et Catégorie, par le nombre d'actions en circulation du Sous-Fonds, Classe et Catégorie visés.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Sous-Fonds, Classe et Catégorie se fera de la manière suivante:

(1) Les actifs du Fonds seront censés inclure:

(i) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(ii) tous les effets et billets payables sur demande à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été touché);

(iii) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription, droits, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété du Fonds;

(iv) tous les dividendes et distributions à recevoir par le Fonds en espèces ou en titres, dans la mesure connue par le Fonds étant entendu que le Fonds peut faire des ajustements au regard des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;

(v) tous les intérêts échus produits par les titres du Fonds, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(vi) les dépenses préliminaires du Fonds dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et

(vii) tous les autres actifs autorisés de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

(2) La valeur des actifs du Fonds sera déterminée de la façon suivante:

(i) les valeurs mobilières admises à la cote officielle sur une bourse de valeurs ou échanges sur un autre marché réglementé qui opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public dans la CEE, des pays de l'OCDE ou l'Australie ou la Nouvelle-Zélande sont évaluées sur base de leur dernier prix de vente connu. Si la même valeur est cotée sur diffé-

rents marchés, la cotation sur le marché principal pour cette valeur sera utilisée. S'il n'y a pas de cotation pertinente ou si les cotations ne sont pas représentatives de la juste valeur, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil d'Administration ou son délégué dans l'optique d'établir le prix de vente probable pour ces valeurs;

(ii) les valeurs mobilières non cotées seront évaluées sur base de leur prix de vente tel que déterminé de bonne foi par le Conseil d'Administration ou son délégué;

(iii) les actifs liquides sont évalués à leur valeur nominale plus les intérêts échus.

Dans le cas où il est impossible ou incorrect d'effectuer une évaluation conformément aux règles ci-dessus à cause de circonstances particulières, tel qu'un risque de crédit caché, le Conseil d'Administration ou celui qu'il désigne a le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus, qui peuvent être examinés par un réviseur, pour atteindre une évaluation des actifs totaux du Fonds.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise par le Conseil d'Administration ou par celui désigné par le Conseil sera certifié par un Administrateur ou un représentant dûment autorisé ou une personne désignée par le Conseil.

(3) Les engagements du Fonds sont censés comprendre:

(i) tous les emprunts, effets et autres montants dus;

(ii) tous les frais d'administration dus ou échus y compris les frais de sa constitution et frais d'enregistrement auprès de l'autorité de contrôle, ainsi que les honoraires et dépenses légales, de révision, de gestion, de garde des avoirs, d'agent payeur et d'agent d'administration et de l'administration centrale, le coût des publications légales, des prospectus, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, les frais de traduction, et généralement toutes autres dépenses ayant trait à l'administration du Fonds;

(iii) toutes les obligations connues, échues ou non encore échues, y compris toutes obligations contractuelles de paiement en espèces ou en nature, y compris le montant de dividendes déclarés par le Fonds pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui demeurent par conséquent impayés jusqu'au jour où ces dividendes reviennent au Fonds par prescription;

(iv) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toute autre provision ou réserve autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

(v) tous autres engagements du Fonds, de quelque nature que ce soit, envers des tiers.

(4) Le Conseil établira, pour chaque Sous-Fonds, un portefeuille d'actifs de la manière suivante:

(i) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des actions de chaque Sous-Fonds seront affectés, dans les livres du Fonds, au Sous-Fonds établi pour cette Classe d'actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette Classe d'actions seront affectés à ce Sous-Fonds conformément aux dispositions des présents statuts;

(ii) si un actif découle d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué, dans les livres du Fonds, au même Sous-Fonds que celui auquel appartient l'actif dont il découle et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds concerné;

(iii) lorsque le Fond encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un Sous-Fonds déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un Sous-Fonds déterminé, cet engagement sera attribué au Sous-Fonds en question; les engagements seront répartis entre Sous-Fonds, les tiers créanciers n'ayant seulement recours qu'aux actifs du Sous-Fonds concerné;

(iv) au cas où un actif ou un engagement du Fonds ne peut être attribué à un Sous-Fonds particulier, cet actif ou engagement sera attribué par le Conseil d'Administration, après consultation des réviseurs, d'une manière considérée comme équitable et raisonnable eu égard à toutes les circonstances en l'espèce;

(v) à la date de clôture pour la détermination de toute personne ayant droit à un dividende déclaré pour des actions d'un Sous-Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Sous-Fonds sera diminué du montant de ce dividende sous réserve toujours de la disposition des présents statuts relative au calcul du Prix de Transaction des Actions de Distribution et des Actions de Capitalisation de chaque Sous-Fonds.

(5) Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet article:

(i) les actions du Sous-Fonds concerné pour lesquelles le Conseil a notifié un avis de rachat ou pour lesquelles une demande de rachat a été réceptionnée seront considérées comme actions émises et prises en considération au Jour d'Evaluation et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement du Fonds;

(ii) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à un Sous-Fonds exprimés en une devise autre que celle en laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds concerné est calculée, seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions;

(iii) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Evaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par le Fonds lors de ce Jour d'Evaluation; et

(iv) lorsque le Conseil est d'avis qu'une conversion ou rachat qui sera effectué engendrera la nécessité de procéder à une vente considérable d'avoirs en vue de disposer de liquidités suffisantes, l'évaluation peut, à la discrétion du Conseil d'Administration, être effectuée au prix d'achat réel des actifs sous-jacents et non aux derniers prix disponibles. De même, si l'achat ou la conversion d'actions engendre l'achat considérable d'avoirs dans le Fonds, l'évaluation peut être faite au prix d'offre réel des actifs sous-jacents et non aux derniers prix disponibles.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe à la fin de l'Article 19 des statuts rédigé comme suit:

«Sous réserve de l'approbation préalable du Fonds, les Actions peuvent également être émises sur acceptation d'une souscription par contribution en nature ou en valeurs mobilières ou en autres actifs compatible avec la politique d'investissement et l'objectif du Fonds. Un rapport d'évaluation, dont le coût sera supporté par l'investisseur concerné, sera

rédigé par le réviseur conformément à l'article 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et sera déposée près du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et pour inspection au siège central du Fonds.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de changer toute référence au Dollar U.S. dans l'article 23 des statuts par une référence à l'Euro et de remplacer 50.000.000 Luxembourg francs par 1.239.467,62 Euro.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide que la date de prise d'effet de ces changements sera le 12 mai 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président a clôturé l'assemblée à neuf heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Barp, G. Di Bartolomeo, M.-C. Crochet, L. Ambrosi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, vol. 147S, fol. 83, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(032517.3/230/589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

---

**TOOTAL SILK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.186.

Le bilan au 28 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(005181.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**.COM, CARS ON MARKET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 79.733.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005471.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**.COM, CARS ON MARKET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 79.733.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005473.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**TOOTAL SILK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.186.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(005185.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**FIENNA S.A., Société Anonyme,  
(anc. INTERNATIONAL DETACHMENT S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 83.820.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Signature.

(005187.3/637/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**BPVN CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.330.

In the year two thousand and five, on the twelfth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated under the denomination of REPUBLIC MULTICURRENCY GROWTH FUND pursuant to a notarial deed by Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 7 December 1988, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 21 on 26 January 1989 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 29.330. The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître André Schwachtgen, on 9 April 1999, published in the Mémorial C n° 483, on 25 June 1999.

The meeting was declared open at nine thirty a.m. and was presided over by Mr Gianfranco Barp, «Directeur Général», with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, who appointed Mrs Guylaine Di Bartolomeo, «Responsable comptabilité», with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Marie-Christine Crochet, «Responsable personnel et services généraux», with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialed *ne varietur*, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 1 April 2005 and published in the Mémorial and in the D'Wort on 23 March 2005 and on 1 April 2005.

III. It appears from the attendance list that out of 526 shares in issue, 485 are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 1 of the articles of incorporation to change the name of the Company from BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND to BPVN CAPITAL FUND.

2. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation

2.1. to delete the reference to Luxembourg francs;

2.2. to allow the Company to adopt an umbrella structure and to allow for the issue of classes or categories of shares within a compartment;

- 2.3. to provide for the possibility for the Company to proceed to a stock split to reduce the net asset value per share;
- 2.4. to permit the issue of fractions of shares up to three decimals.
3. Amendment of Article 8 of the articles of incorporation to provide for separate class meetings and to introduce specific quorum requirements for class meetings.
4. Amendment of Article 17 of the articles of incorporation in order to allow conversion in case several compartments or share classes or categories are in issue as well as to provide for the possibility of conversion between Sub-Funds and/or classes and for the possibility to close or merge Sub-Funds or Classes.
5. Replacement of Article 18 of the articles of incorporation to take into account the calculation of the net asset values in case several compartments or share classes or categories are in issue.
6. Amendment of Article 19 of the articles of incorporation to allow that shares in the Company may be subscribed by a contribution in kind.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were approved by a majority of more than two thirds of the votes:

*First resolution*

The meeting resolves to change the name of the Company in BPVN CAPITAL FUND. As a consequence thereof Article 1 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«There exists a corporation of the form of a société anonyme under the name BPVN CAPITAL FUND, qualifying as société d'investissement à capital variable (SICAV), (hereafter referred to as the Fund).»

*Second resolution*

The meeting resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation so to as to read as follows:

«The capital of the Fund shall at all times be equal to the value of the net assets of the Fund as determined in accordance with Article eighteen hereof.

The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred thirty-nine thousand four hundred and sixty-seven euro and sixty-two cents (1,239,467.62 EUR).

The Board of Directors is authorised without limitation to allot and issue fully paid shares and, as far as nominative shares are concerned, fractions thereof up to three decimal places, at any time in accordance with Article nineteen hereof, based on the net asset value («Net Asset Value») per share of the respective Sub-Fund determined in accordance with Article eighteen, hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Fund or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be attributable to different compartments («Sub-Funds») which may be denominated in different currencies. The proceeds of the issue of the shares of each Sub-Fund (after the deduction of any initial charge and notional dealing costs which may be charged to them from time to time) shall be invested in accordance with the objectives set out in Article three hereof in securities or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

Shares may be divided into classes («a Class») and categories («a Category»), which may differ, in respect of such special features, as the Board of Directors may decide. In accordance with the above the Board of Directors may decide to issue within the same Sub-Fund for a Class of shares two Categories of Shares where one Category is represented by accumulating shares («Accumulating Shares») and the second Category is represented by distributing shares («Distributing Shares»). The Board may decide if and from what date Shares of any such Class and Category shall be offered for sale, those shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board of Directors.

For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall in the case a Sub-Fund is not denominated in euro, be notionally converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds.

The Company shall prepare consolidated accounts in euro.

All references to Fund in these articles shall comprise, where relevant, references to Sub-Funds, Classes and/or Categories.

If payment made by any subscriber (who is subscribing for nominative shares) results in the issue of a fraction of a share, such fraction shall be entered into the register of shareholders. Fractions of shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Fund shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any dividend.

Share certificates will be issued for nominative and bearer shares. Bearer share certificates shall be issued in denominations of 1, 5, 10, 50 or 100 shares. Such shares may not be purchased or redeemed in fractional amounts. Share certificates shall be signed by two directors. One or both of such signatures may be printed or facsimile as the Board of Directors shall determine. The Fund may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may from time to time determine.

Nominative shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into nominative shares at the request and at the expense of the holder of such shares.

The Board of Directors may further decide at its discretion to issue additional shares by dividing the Net Asset Value determined in accordance with Article eighteen hereof by 100. The additional shares to be so issued shall be allotted as fully paid up shares by the Board of Directors solely to the holders of shares then in issue and outstanding. As far as nominative shares are concerned, fractions of such shares may be issued.»

*Third resolution*

The meeting resolves to add two paragraphs at the end of Article 8 of the articles of incorporation reading as follows:

«Special meetings of the holders of Shares of any one Sub-Fund, Class or Category or of several Sub-Funds, Classes or Categories may be convened by the Board to decide on any matters relating to such one or more Sub-Funds, Classes or Categories and/or to a variation of their rights.

As long as the share capital is divided into different Classes and Categories of Shares, the rights attached to the Shares of any Class or Category (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Class or Category) may, whether or not the Fund is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares of that Class or Category by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting. To every such separate meeting the provisions of these articles relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the Shares of the Class or Category in question present in person or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of that Class or Category (or, if at any adjourned, Class or Category meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Class or Category in question or his proxy shall be a quorum).»

#### *Fourth resolution*

The meeting resolves to change the heading of article 17 of the articles of incorporation to read «Redemption and conversion of shares» and to add six paragraphs at the end of Article 17 as to read as follows:

«Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares of a given Class into shares of the same Class of another Sub-Fund, (or within one Sub-Fund into another Category) based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the prospectus of the Fund provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the current prospectus.

In the event that, for any reason, the value of the total net assets of any individual Sub-Fund, declines to, or fails to reach, an amount determined by the Board to be the minimum appropriate level for the Sub-Fund, or in the event that the Board deems it appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the relevant Sub-Fund, or because it is in the best interests of the relevant shareholders, the Fund may redeem on the next valuation day following the expiry of the notice period all (but not some) of the Shares of the Sub-Fund at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs of closing the Sub-Fund, but without the application of any redemption charge, or may, by giving 30 days' prior written notice to Shareholders of the relevant Sub-Fund merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Fund or may merge the relevant Sub-Fund with another Luxembourg UCITS.

Termination of a Sub-Fund by compulsory redemption of all relevant Shares or its merger with another Sub-Fund of the Fund or with another Luxembourg UCITS, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval of the Shareholders of the Sub-Fund to be terminated or merged, at a duly convened Sub-Fund meeting which may be validly held without a quorum and decided by a simple majority of the Shares present or represented.

A merger so decided by the Board or approved by the Shareholders of the affected Sub-Fund will be binding on the holders of Shares of the relevant Sub-Fund upon 30 days prior notice given to them, during which period Shareholders may redeem their Shares without charge.

In the case of a merger with a «fonds commun de placement», the decision will be binding only on those Shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the Shareholders at the close of the liquidation of a Sub-Fund will be deposited at the Caisse des Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.»

#### *Fifth resolution*

The meeting resolves to replace Article 18 of the articles of incorporation by the following:

«The Net Asset Value of shares in the Fund shall be determined as to the shares of each Sub-Fund by the Fund from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being a Valuation Date) but so that no day observed as a holiday on a stock exchange which is the principal market for a significant proportion of the Sub-Fund's investment or is a market for a significant portion of the Sub-Funds investment or is a holiday elsewhere and impedes the calculation of the fair market value of the investments of a Sub-Fund shall be a Valuation Date.

During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Board of Directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Sub-Fund in the relevant currency of expression either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders of the Fund, the Net Asset Value and the subscription price and redemption price may temporarily be determined in such other currency as the Board of Directors may determine.

The Fund may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue and redemption of shares in any Sub-Fund as well as the right to convert shares of any Sub-Fund into shares of another Sub-Fund:

(a) during any period (other than ordinary holidays or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed; which is the main market or stock exchange for a significant part of a Sub-Fund's investments, or in which trading thereon is restricted or suspended; or

(b) during any period when an emergency exists as a result of which a Sub-Fund is unable to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of that Sub-Fund; or it is unable to transfer monies involved in the acquisition or disposition of investments at normal rates of exchange; or it is unable fairly to determine the value of any assets in the Sub-Fund; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-Fund's investments or of current prices on any stock exchange; or

(d) when for any reason the prices of any investments owned by the Sub-Fund cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or

(e) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the purchase or sale of any of the Sub-Fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange.

Shareholders having requested redemption or conversion of their shares shall be notified of any such suspension within seven days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension. Shares redeemed or converted after such suspension will be converted or redeemed based on their Net Asset Value on the Valuation Date immediately following such suspension.

The suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the Shares of any other Sub-Fund.

The Net Asset Value of each Sub-Fund, Class and Category shall be expressed in Euro or in the currency determined by the Board of Directors, as a per Share figure, and shall be determined in respect of each Valuation Date by dividing the net assets of the Fund corresponding to the relevant Sub-Fund, Class and Category, being the value of the assets of the Fund corresponding to such Sub-Fund, Class and Category less the liabilities attributable to such Sub-Fund, Class and Category, by the number of outstanding shares of the relevant Sub-Fund, Class and Category.

The valuation of the Net Asset Value of each Sub-Fund, Class and Category shall be made in the following manner:

(1) The assets of the Fund shall be deemed to include:

(i) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);

(iii) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscriptions rights and any other investments and securities belonging to the Fund;

(iv) all dividends and distributions due to the Fund in cash or in kind to the extent known to the Fund provided that the Fund may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(v) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Fund except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and

(vii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

(2) The value of assets of the Fund shall be determined as follows:

(i) securities admitted to official listing on a stock exchange or traded on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public within the EEC, the OECD countries or Australia or New Zealand are valued on the base of the last known sales price. If the same security is quoted on different markets, the quotation of the main market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be done in good faith by the Board of Directors or its delegate with a view to establishing the probable sales price for such securities;

(ii) non-listed securities are valued on the base of their probable sales price as determined in good faith by the Board of Directors or its delegate;

(iii) liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest.

In the event that it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board of Directors or its designee is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of the Fund's total assets.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board in calculating the Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorised representative or a designee of the Board.

(3) The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

(i) all borrowings, bills and other amounts due;

(ii) all administrative expenses due or accrued including the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Fund;

(iii) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Fund for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Fund by prescription;

(iv) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves authorised and approved by the Board of Directors; and

(v) any other liabilities of the Fund of whatever kind towards third parties.

(4) The Board of Directors shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund in the following manner:

(i) the proceeds from the allotment and issue of Shares of each Sub-Fund shall be applied in the books of the Fund to the Sub-Fund established for that Class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such Sub-Fund, subject to the provisions of the articles;

(ii) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

(iii) where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund; the liabilities shall be segregated on a Sub-Fund basis with third party creditors having recourse only to the assets of the Sub-Fund concerned;

(iv) in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated by the Board of Directors, after consultation with the auditors, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances;

(v) upon the record date for the determination of any dividend declared on any Sub-Fund, the Net Asset Value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividend, but subject always to the provision relating to the calculation of the Dealing Price of the Distributing Shares and Accumulating Shares of each Sub-Fund set out in the articles.

(5) For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares of the relevant Sub-Fund in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice or in respect of which a redemption request has been received, shall be treated as existing and taken into account on the relevant Valuation Date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Sub-Fund expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund is calculated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares;

(iii) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Fund on such Valuation Date, to the extent practicable; and

(iv) where the Board of Directors is of the view that any conversion or redemption which is to be effected will have the result of requiring significant sales of assets in order to provide the required liquidity, the valuation may, at the discretion of the Board of Directors be effected at the actual bid prices of the underlying assets and not the last available prices. Similarly, should any purchase or conversion of shares result in a significant purchase of assets in the Fund, the valuation may be done at the actual offer price of the underlying assets and not the last available price.»

#### *Sixth resolution*

The meeting resolves to add a paragraph at the end of Article 19 of the articles of incorporation as to read as follows:

«Subject to the prior approval of the Fund, Shares may also be issued upon acceptance of the subscription against contribution in kind of transferable securities and other assets compatible with the investment policy and the objective of the Fund. A valuation report, the cost of which is to be borne by the relevant investor, will be drawn up by the auditor according to Article 26-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and will be deposited with the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg and for inspection at the registered office of the Fund.»

There being no further item on the agenda the chairman closed the meeting at nine thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée sous la dénomination de REPUBLIC MULTICURRENCY GROWTH FUND suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1988, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 21 en date du 26 Janvier 1989 et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.330. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître André Schwachtgen du 9 avril 1999, publié au Mémorial C n° 483 en date du 25 juin 1999.

L'assemblée a été ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Gianfranco Barp, Directeur Général, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Guylaine Di Bartolomeo, Responsable comptabilité, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Marie-Christine Crochet, Responsable personnel et services généraux, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur, resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.



II. Cette assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyé à chacun des actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires au 1<sup>er</sup> avril 2005 et publié dans le Mémorial et dans le D'Wort le 23 mars 2005 et le 1<sup>er</sup> avril 2005.

III. Il résulte de la liste de présence que parmi 526 actions émises, 485 sont dûment représentées à cette assemblée et que par conséquent l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour changer le nom de la Société de BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND en BPVN CAPITAL FUND.

2. Modification de l'article 5 des statuts

2.1. pour supprimer la référence aux francs luxembourgeois;

2.2. pour permettre à la Société d'adopter une structure à compartiments multiples et pour permettre l'émission de classes ou de catégories d'actions à l'intérieur d'un compartiment;

2.3. donner à la Société la possibilité de procéder à des divisions de parts pour réduire la valeur nette d'inventaire par action;

2.4. pour permettre l'émission de fractions d'actions jusqu'à trois décimales.

3. Modification de l'article 8 des statuts pour prévoir des assemblées de classe séparées et pour introduire des exigences de quorum spécifiques pour les assemblées de classe.

4. Modification de l'article 17 des statuts pour permettre la conversion au cas où plusieurs compartiments ou classes d'actions sont émis ainsi que pour prévoir la possibilité de conversion entre Sous-Fonds et/ou Classes et la possibilité de fermer ou fusionner des Sous-Fonds ou des Classes.

5. Remplacement de l'article 18 des statuts pour prendre en compte le calcul des valeurs nettes d'inventaire au cas où plusieurs compartiments ou classes d'actions sont émis.

6. Modification de l'article 19 des statuts pour permettre que les actions de la Société soient souscrites par un apport en nature.

L'assemblée ayant considéré l'ordre du jour, le Président a soumis au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à une majorité de plus de deux tiers des votes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en BPVN CAPITAL FUND et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«Il existe une société anonyme en la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de BPVN CAPITAL FUND, qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV), (ci-après le «Fonds»).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital du Fonds sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets du Fonds tels que déterminée suivant l'article dix-huit ci-après.

Le capital minimum du Fonds sera de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euro et soixante-deux centimes (1.239.467,62 EUR).

Le Conseil d'administration est autorisé sans limitation à attribuer et à émettre des actions entièrement libérées et, dans la mesure où des actions nominatives sont concernées, des fractions de celles-ci jusqu'à trois décimales, à tout moment conformément à l'article dix-neuf ci-après, basé sur la valeur nette d'inventaire («Valeur Nette d'Inventaire») par action de chaque Sous-Fonds déterminé conformément à l'article dix-huit ci-après, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions devant être émises.

Le Conseil d'administration peut déléguer, à tout Administrateur dûment autorisé ou à tout fondé de pouvoir ou à tout autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement et de délivrer de nouvelles actions.

Ces actions peuvent, en vertu d'une décision du Conseil d'administration, être émises en différents compartiments («Sous-Fonds»), lesquels peuvent être libellés en des devises différentes. Le produit de l'émission des actions de chaque Sous-Fonds (après déduction de toute commission initiale et de frais notionnels de transaction qui peuvent leur être imposés de temps à autre) sera investi, conformément aux objectifs définis à l'article trois des présents statuts, en des valeurs mobilières ou autres actifs autorisés correspondant à des zones géographiques, à des secteurs industriels ou à des zones monétaires ou au type spécifique d'actions ou d'obligations déterminés de temps à autre par le Conseil d'administration pour chaque Sous-Fonds.

Les actions peuvent être divisées en classes (une «Classe») et catégories (une «Catégorie») qui peuvent être différentes en fonction de certaines caractéristiques particulières déterminées par le Conseil d'administration. Conformément à ce qui est décrit ci-dessus, le Conseil d'administration peut décider d'émettre dans le même Sous-Fonds pour une Classe d'actions, deux Catégories d'actions, la première Catégorie étant représentée par des actions de capitalisation («Actions de Capitalisation») et la deuxième Catégorie par des actions de distribution («Actions de Distribution»). Le Conseil d'administration peut décider si et à partir de quelle date des actions d'une ou de l'autre Classe ou Catégorie seront offertes à la vente, ces actions étant émises aux conditions décidées par le Conseil d'administration.

Dans le but de déterminer le capital social du Fonds, les actifs nets relatifs à chaque Sous-Fonds seront, si un Sous-Fonds donné n'est pas libellé en Euro, convertis en Euro et le capital social comprendra le total des actifs nets de tous les Sous-Fonds.

Le Fonds préparera des comptes consolidés libellés en Euro.

Toutes les références au Fonds dans ces statuts comprendront, quand cela est pertinent, des références aux Sous-Fonds, Classes et/ou Catégories.»

Si le paiement fait par tout souscripteur (qui souscrit des actions nominatives) entraîne l'émission d'une fraction d'actions, cette fraction sera inscrite dans le registre des actionnaires. Les fractions d'actions ne disposeront pas d'un droit de vote mais auront droit, dans la mesure déterminée par le Fonds, à une fraction correspondante de tout dividende.

Des certificats d'actions seront émis pour les actions nominatives et au porteur. Les certificats d'action au porteur seront émis en coupures de 1, 5, 10, 50 ou 100 actions. Ces actions ne pourront pas être achetées ou rachetées pour des montants fractionnels. Les certificats d'action seront signés par deux administrateurs. Une ou les deux de ces signatures pourront être imprimées ou par fac-simile, tel que déterminé par le Conseil d'administration. Le Fonds pourra émettre des certificats d'actions temporaires dans la forme déterminée de temps en temps par le Conseil d'administration.

Les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives à la demande et aux frais du porteur de ces parts.

Le Conseil d'administration pourra en outre décider, à sa discrétion, d'émettre des actions additionnelles en divisant par 100 la Valeur Nette d'Inventaire déterminée conformément à l'article dix-huit ci-après. Les actions additionnelles ainsi émises seront attribuées en tant qu'actions entièrement libérées par le Conseil d'administration uniquement aux porteurs d'actions émises et en circulation à ce moment. Si des actions nominatives sont concernées, des fractions de ces actions pourront être émises.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter deux paragraphes à la fin de l'article 8 des statuts rédigés comme suit:

«Des assemblées spéciales des Actionnaires d'un ou de plusieurs Sous-Fonds, Classes ou Catégories pourront être convoquées par le Conseil en vue de statuer sur des sujets ayant trait à ce ou ces Sous-Fonds, Classes ou Catégories et/ou à une modification de leurs droits.

Tant que le capital social est divisé en Actions de Classes et Catégories différentes, les droits attachés aux Actions d'une Classe ou d'une Catégorie ne pourront (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions de ladite Classe ou Catégorie), être modifiés, que le Fonds soit liquidé ou non, seulement au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des détenteurs d'Actions de la dite Classe ou Catégorie, à une majorité des deux tiers des voix exprimées lors d'une telle assemblée générale séparée. Chacune de ces assemblées séparées sera régie mutatis mutandis par les dispositions des présents statuts quant aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum nécessaire pour chacune de ces assemblées séparées soit constitué par les détenteurs d'Actions de la Classe ou de la Catégorie en question, présents en personne ou par procuration, et détenant au moins la moitié des actions émises de ladite Classe ou Catégorie (ou si, lors d'une assemblée prorogée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions de la Classe, ou de la Catégorie en question constituera un quorum).»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer le titre de l'article 17 des statuts pour lire «Rachat et conversion d'actions» et d'ajouter six paragraphes à la fin de l'article 17 libellés comme suit:

«Tout Actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une Classe donnée en Actions de la même Classe d'un autre Sous-Fonds (ou dans un Sous-Fonds, en une autre Catégorie), conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Conseil d'administration et figurant dans le prospectus du Fonds, étant entendu que le Conseil d'administration peut imposer ses restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le prospectus en vigueur.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'actif net total de tout Sous-Fonds individuel tombe en dessous ou ne parvient pas à atteindre un montant déterminé par le Conseil, comme étant le niveau minimum approprié pour le Sous-Fonds, ou au cas où le Conseil l'estimerait approprié étant donné les changements dans la situation économique ou politique affectant le Sous-Fonds concerné, ou au cas où cela serait dans l'intérêt des actionnaires concernés, le Fonds peut racheter au jour d'évaluation suivant l'expiration de la période de préavis, l'intégralité (et non seulement une partie) des Actions du Sous-Fonds à un prix reflétant la réalisation anticipée et les coûts de liquidation lors de la clôture du Sous-Fonds, mais sans commission de rachat, ou peut, moyennant un préavis écrit préalable de 30 jours aux Actionnaires du Sous-Fonds concerné, fusionner ce Sous-Fonds avec un autre Sous-Fonds du Fonds ou avec un autre OPCVM luxembourgeois.

La clôture d'un Sous-Fonds par rachat forcé de toutes les Actions concernées ou sa fusion avec un autre Sous-Fonds du Fonds ou avec un autre OPCVM luxembourgeois, dans chaque cas pour des raisons autres que celles mentionnées au paragraphe précédent, peut être effectuée uniquement avec l'accord préalable des actionnaires du Sous-Fonds à clôturer ou à fusionner, lors d'une assemblée de Sous-Fonds dûment convoquée qui peut être tenue valablement sans quorum et décider à la majorité simple des Actions présentes ou représentées.

Une fusion ainsi décidée par le Conseil ou approuvée par les actionnaires du Sous-Fonds concerné sera opposable aux porteurs d'Actions du Sous-Fonds concerné après l'écoulement d'un préavis de trente jours durant lequel les actionnaires peuvent faire racheter leurs actions sans commission.

Dans l'hypothèse d'une fusion avec un fonds commun de placement, la décision sera opposable uniquement aux actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Les produits de liquidation non réclamés par les actionnaires au moment de la clôture de la liquidation d'un Sous-Fonds seront déposés à la Caisse des Consignation à Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits après trente années.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer l'article 18 des statuts par ce qui suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire des actions du Fonds sera déterminée de temps à autre par le Fonds pour les actions de chaque Sous-Fonds, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, tel que le Conseil d'administration le déterminera (le jour de cette détermination étant désigné comme «jour d'Evaluation»), mais de manière à ce que ne soit un Jour d'Evaluation aucun jour férié observé sur une bourse de valeurs qui soit le principal marché d'une partie significative des investissements du Sous-Fonds ou qui soit un marché d'une partie significative des investissements du Sous-Fonds ou qui soit un jour férié ailleurs et qui empêche le calcul de la juste valeur de marché des investissements d'un Sous-Fonds.

Lorsqu'il existe une situation qui, de l'avis du Conseil d'administration, rend la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Sous-Fonds, dans la devise d'expression déterminée, déraisonnable ou contraire aux intérêts des actionnaires du Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire et le prix d'émission et le prix de rachat peuvent temporairement être déterminés dans une autre devise désignée par le Conseil d'administration.

Le Fonds pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission, le rachat et la conversion des actions de tout Sous-Fonds, ainsi que la conversion des actions de tout Sous-Fonds dans celles d'un autre Sous-Fonds:

(a) pendant toute période (autre que les vacances ordinaires ou les fermetures traditionnelles du week-end) pendant laquelle un marché ou une bourse de valeurs qui est le principal marché ou bourse de valeurs d'une partie substantielle des investissements d'un Sous-Fonds est fermé ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

(b) pendant toute période où il existe une situation d'urgence de laquelle il résulte qu'un Sous-Fonds ne peut disposer des investissements qui constituent une portion substantielle des actifs de ce Sous-Fonds; ou qu'il n'est pas possible de transférer les fonds impliqués dans l'acquisition ou la disposition d'investissements à des taux de change normaux; ou qu'il n'est pas pratiquement faisable de déterminer la valeur des actifs du Sous-Fonds;

(c) durant toute panne des moyens de communication normalement employés pour déterminer les prix des investissements du Sous-Fonds ou les prix courants sur une bourse de valeurs; ou

(d) quand, pour quelque raison que ce soit, les prix des investissements imputables au Sous-Fonds ne peuvent être déterminés raisonnablement, rapidement ou avec précision;

(e) pendant toute période où le rapatriement des fonds qui seront ou pourront être affectés à l'achat ou la vente d'un des investissements du Sous-Fonds ne peut, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectué à des taux de change normaux.

Les actionnaires qui ont demandé le rachat ou la conversion de leurs actions, recevront notification d'une telle suspension, endéans les sept jours de leur demande et rapidement dès que pareille suspension aura pris fin. Les actions rachetées ou converties après cette suspension seront converties ou rachetées sur base de leur Valeur Nette d'Inventaire lors du prochain Jour d'Evaluation suivant immédiatement cette suspension.

Une pareille suspension, pour un Sous-Fonds, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ou l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un autre Sous-Fonds.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Sous-Fonds, de chaque Classe et de chaque Catégorie sera exprimée en Euro ou dans la devise déterminée par le Conseil d'administration, en un chiffre par Action, et sera déterminée pour chaque Jour d'évaluation en divisant les actifs nets du Fonds correspondant au Sous-Fonds, Classe et Catégorie visés, étant la valeur des actifs du Fonds correspondant à ce Sous-Fonds, Classe et Catégorie moins les engagements imputables à ce Sous-Fonds, Classe et Catégorie, par le nombre d'actions en circulation du Sous-Fonds, Classe et Catégorie visés.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Sous-Fonds, Classe et Catégorie se fera de la manière suivante:

(1) Les actifs du Fonds seront censés inclure:

(i) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(ii) tous les effets et billets payables sur demande à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été touché);

(iii) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription, droits, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété du Fonds;

(iv) tous les dividendes et distributions à recevoir par le Fonds en espèces ou en nature, dans la mesure connue par le Fonds étant entendu que le Fonds peut faire des ajustements au regard des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;

(v) tous les intérêts échus produits par les titres du Fonds, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(vi) les dépenses préliminaires du Fonds dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et

(vii) tous les autres actifs autorisés de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

(2) La valeur de actifs du Fonds sera déterminée de la façon suivante:

(i) les valeurs mobilières admises à la cote officielle sur une bourse de valeurs ou échanges sur un autre marché réglementé qui opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public dans la CEE, des pays de l'OCDE ou l'Australie ou la Nouvelle-Zélande sont évaluées sur base de leur dernier prix de vente connu. Si la même valeur est cotée sur différents marchés, la cotation sur le marché principal pour cette valeur sera utilisée. S'il n'y a pas de cotation pertinente ou si les cotations ne sont pas représentatives de la juste valeur, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil d'Administration ou son délégué dans l'optique d'établir le prix de vente probable pour ces valeurs;

(ii) les valeurs mobilières non cotées seront évaluées sur base de leur prix de vente tel que déterminé de bonne foi par le Conseil d'administration ou son délégué;

(iii) les actifs liquides sont évalués à leur valeur nominale plus les intérêts échus.

Dans le cas où il est impossible ou incorrect d'effectuer une évaluation conformément aux règles ci-dessus à cause de circonstances particulières, tel qu'un risque de crédit caché, le Conseil d'administration ou celui qu'il désigne a le

droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus, qui peuvent être examinés par un réviseur, pour atteindre une évaluation des actifs totaux du Fonds.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise par le Conseil d'administration ou par celui désigné par le Conseil sera certifiée par un Administrateur ou un représentant dûment autorisé ou une personne désignée par le Conseil.

(3) Les engagements du Fonds sont censés comprendre:

(i) tous les emprunts, effets et autres montants dus;

(ii) tous les frais d'administration dus ou échus y compris les frais de sa constitution et frais d'enregistrement auprès de l'autorité de contrôle, ainsi que les honoraires et dépenses légales, de révision, de gestion, de garde des avoirs, d'agent payeur et d'agent d'administration et de l'administration centrale, le coût des publications légales, des prospectus, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, les frais de traduction, et généralement toutes autres dépenses ayant trait à l'administration du Fonds;

(iii) toutes les obligations connues, échues ou non encore échues, y compris toutes obligations contractuelles de paiement en espèces ou en nature, y compris le montant de dividendes déclarés par le Fonds pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui demeurent par conséquent impayés jusqu'au jour où ces dividendes reviennent au Fonds par prescription;

(iv) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toute autre provision ou réserve autorisées et approuvées par le Conseil d'administration; et

(v) tous autres engagements du Fonds, de quelque nature que ce soit, envers des tiers.

(4) Le Conseil établira, pour chaque Sous-Fonds, un portefeuille d'actifs de la manière suivante:

(i) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des actions de chaque Sous-Fonds seront affectés, dans les livres du Fonds, au Sous-Fonds établi pour cette Classe d'actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette Classe d'actions seront affectés à ce Sous-Fonds conformément aux dispositions des présents statuts;

(ii) si un actif découle d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué, dans les livres du Fonds, au même Sous-Fonds que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds concerné;

(iii) lorsque le Fond encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un Sous-Fonds déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un Sous-Fonds déterminé, cet engagement sera attribué au Sous-Fonds en question; les engagements seront répartis entre Sous-Fonds, les tiers créanciers n'ayant seulement recours qu'aux actifs du Sous-Fonds concerné;

(iv) au cas où un actif ou un engagement du Fonds ne peut être attribué à un Sous-Fonds particulier, cet actif ou engagement sera attribué par le Conseil d'administration, après consultation des réviseurs, d'une manière considérée comme équitable et raisonnable eu égard à toutes les circonstances en l'espèce;

(v) à la date de clôture pour la détermination de toute personne ayant droit à un dividende déclaré pour des actions d'un Sous-Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Sous-Fonds sera diminué du montant de ce dividende sous réserve toujours de la disposition des présents statuts relative au calcul du Prix de Transaction des Actions de Distribution et des Actions de Capitalisation de chaque Sous-Fonds.

(5) Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet article:

(i) les actions du Sous-Fonds concerné pour lesquelles le Conseil a notifié un avis de rachat ou pour lesquelles une demande de rachat a été réceptionnée seront considérées comme actions émises et prises en considération au Jour d'Évaluation et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement du Fonds;

(ii) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à un Sous-Fonds exprimés en une devise autre que celle en laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds concerné est calculée, seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions;

(iii) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Évaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par le Fonds lors de ce Jour d'Évaluation; et

(iv) lorsque le Conseil est d'avis qu'une conversion ou rachat qui sera effectué engendrera la nécessité de procéder à une vente considérable d'avoirs en vue de disposer de liquidités suffisantes, l'évaluation peut, à la discrétion du Conseil d'administration, être effectuée au prix d'achat réel des actifs sous-jacents et non aux derniers prix disponibles. De même, si l'achat ou la conversion d'actions engendre l'achat considérable d'avoirs dans le Fonds, l'évaluation peut être faite au prix d'offre réel des actifs sous-jacents et non aux derniers prix disponibles.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe à la fin de l'Article 19 des statuts rédigé comme suit:

«Sous réserve de l'approbation préalable du Fonds, les Actions peuvent également être émises sur acceptation d'une souscription par contribution en nature ou en valeurs mobilières ou en autres actifs compatible avec la politique d'investissement et l'objectif du Fonds. Un rapport d'évaluation, dont le coût sera supporté par l'investisseur concerné, sera rédigé par le réviseur conformément à l'article 26-1 (2) du la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et sera déposée près du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et pour inspection au siège central du Fonds.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président a clôturé l'assemblée à dix heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Barp, G. Di Bartolomeo, M.-C. Crochet, L. Ambrosi, A. Schwachtgen.  
Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, vol. 147S, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005. A. Schwachtgen.  
(032519.3/230/565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

---

**BPVN CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. REPUBLIC MULTICURRENCY GROWTH FUND).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.330.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 520 du 12 avril 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(032521.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

---

**GP PRESTALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 101.816.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 décembre 2004 que le siège social a été transféré du 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 19, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg avec effet au 15 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005216.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**ALIZEE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 88.987.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005456.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**ALIZEE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 88.987.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005453.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**LUX-VT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
R. C. Luxembourg B 70.563.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

*Pour la société*  
VERIGEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02401. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005228.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,**  
**(anc. BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.331.

In the year two thousand and five, on the twelfth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated under the denomination of REPUBLIC U.S. DOLLAR MONEY MARKET FUND pursuant to a notarial deed by Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 7 December 1988, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 23 on 27 January 1989 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 29.331. The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître André Schwachtgen, on 9 April 1999, published in the Mémorial C n° 480, on 24 June 1999.

The meeting was declared open at ten a.m. and was presided over by Mr Gianfranco Barp, «Directeur Général» with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

who appointed Mrs Guylaine Di Bartolomeo, «Responsable comptabilité», with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie-Christine Crochet, «Responsable personnel et services généraux», with professional address at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialed *ne varietur*, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 1 April 2005 and published in the Mémorial and in D'Wort on 23 March 2005 and on 1 April 2005.

III. It appears from the attendance list that out of 5,497 shares in issue, 4,445 are duly represented at this meeting and that consequently the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items on the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 1 of the articles of incorporation to change the name of the Company from BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND to BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND.

2. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation

2.1. to delete the reference to Luxembourg francs;

2.2. to allow the Company to adopt an umbrella structure and to allow for the issue of classes or categories of shares within a compartment;

2.3. to provide for the possibility for the Company to proceed to a stock split to reduce the net asset value per share;

2.4. to permit the issue of fractions of shares up to three decimals.

3. Amendment of Article 8 of the articles of incorporation to provide for separate class meetings and to introduce specific quorum requirements for class meetings.

4. Amendment of Article 17 of the articles of incorporation in order to allow conversion in case several compartments or share classes or categories are in issue as well as to provide for the possibility of conversion between Sub Funds and/or classes and for the possibility to close or merge Sub-Funds or Classes.

5. Replacement of Article 18 of the articles of incorporation to take into account the calculation of the net asset value in case several compartments or share classes or categories are in issue.

6. Amendment of Article 19 of the articles of incorporation to allow that shares in the Company may be subscribed by a contribution in kind.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were approved by a majority of more than two thirds of the votes:

*First resolution*

The meeting resolves to change the name of the Company in BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND. As a consequence thereof Article 1 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«There exists a corporation of the form of a société anonyme under the name BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND, qualifying as société d'investissement à capital variable (SICAV), (hereafter referred to as the Fund).»

*Second resolution*

The meeting resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation so to as to read as follows:

«The capital of the Fund shall at all times be equal to the value of the net assets of the Fund as determined in accordance with Article eighteen hereof.

The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred thirty-nine thousand four hundred and sixty-seven euro and sixty-two cents (1,239,467.62 EUR).

The Board of Directors is authorised without limitation to allot and issue fully paid shares and, as far as nominative shares are concerned, fractions thereof up to three decimal places, at any time in accordance with Article nineteen hereof, based on the net asset value («Net Asset Value») per share of the respective Sub-Fund determined in accordance with Article eighteen, hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Fund or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be attributable to different compartments («Sub-Funds») which may be denominated in different currencies. The proceeds of the issue of the shares of each Sub-Fund (after the deduction of any initial charge and notional dealing costs which may be charged to them from time to time) shall be invested in accordance with the objectives set out in Article three hereof in securities or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

Shares may be divided into classes (a «Class») and categories («a Category»), which may differ, in respect of such special features, as the Board of Directors may decide. In accordance with the above the Board of Directors may decide to issue within the same Sub-Fund for a Class of shares two Categories of Shares where one Category is represented by accumulating shares («Accumulating Shares») and the second Category is represented by distributing shares («Distributing Shares»). The Board may decide if and from what date Shares of any such Class and Category shall be offered for sale, those shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board of Directors.

For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall in the case a Sub-Fund is not denominated in euro, be notionally converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds.

The Company shall prepare consolidated accounts in euro.

All references to Fund in these articles shall comprise, where relevant, references to Sub-Funds, Classes and/or Categories.

If payment made by any subscriber (who is subscribing for nominative shares) results in the issue of a fraction of a share, such fraction shall be entered into the register of shareholders. Fractions of shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Fund shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any dividend.

Share certificates will be issued for nominative and bearer shares. Bearer share certificates shall be issued in denominations of 1, 5, 10, 50 or 100 shares. Such shares may not be purchased or redeemed in fractional amounts. Share certificates shall be signed by two directors. One or both of such signatures may be printed or facsimile as the Board of Directors shall determine. The Fund may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may from time to time determine.

Nominative shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into nominative shares at the request and at the expense of the holder of such shares.

The Board of Directors may further decide at its discretion to issue additional shares by dividing the Net Asset Value determined in accordance with Article eighteen hereof by 100. The additional shares to be so issued shall be allotted as fully paid up shares by the Board of Directors solely to the holders of shares then in issue and outstanding. As far as nominative shares are concerned, fractions of such shares may be issued.»

*Third resolution*

The meeting resolves to add two paragraphs at the end of Article 8 of the articles of incorporation reading as follows:

«Special meetings of the holders of Shares of any one Sub-Fund, Class or Category or of several Sub-Funds, Classes or Categories may be convened by the Board to decide on any matters relating to such one or more Sub-Funds, Classes or Categories and/or to a variation of their rights.

As long as the share capital is divided into different Classes and Categories of Shares, the rights attached to the Shares of any Class or Category (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Class or Category) may, whether or not the Fund is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the holders of the Shares of that Class or Category by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting. To every such separate meeting the provisions of these articles relating to general meetings

shall *mutatis mutandis* apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the Shares of the Class or Category in question present in person or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of that Class or Category (or, if at any adjourned, Class or Category meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Class or Category in question or his proxy shall be a quorum).»

*Fourth resolution*

The meeting resolves to change the heading of Article 17 of the articles of incorporation to read «Redemption and conversion of shares» and to add six paragraphs at the end of Article 17 as to read as follows:

«Any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares of a given Class into shares of the same Class of another Sub-Fund, (or within one Sub-Fund into another Category) based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the prospectus of the Fund provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, *inter alia*, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such reasonable charge, as it shall determine and disclose in the current prospectus.

In the event that, for any reason, the value of the total net assets of any individual Sub-Fund, declines to, or fails to reach, an amount determined by the Board to be the minimum appropriate level for the Sub-Fund, or in the event that the Board deems it appropriate because of changes in the economical or political situation affecting the relevant Sub-Fund, or because it is in the best interests of the relevant shareholders, the Fund may redeem on the next valuation day following the expiry of the notice period all (but not some) of the Shares of the Sub-Fund at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs of closing the Sub-Fund, but without the application of any redemption charge, or may, by giving 30 days' prior written notice to Shareholders of the relevant Sub-Fund merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Fund or may merge the relevant Sub-Fund with another Luxembourg UCITS.

Termination of a Sub-Fund by compulsory redemption of all relevant Shares or its merger with another Sub-Fund of the Fund or with another Luxembourg UCITS, in each case for reasons other than those mentioned in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval of the Shareholders of the Sub-Fund to be terminated or merged, at a duly convened Sub-Fund meeting which may be validly held without a quorum and decided by a simple majority of the Shares present or represented.

A merger so decided by the Board or approved by the Shareholders of the affected Sub-Fund will be binding on the holders of Shares of the relevant Sub-Fund upon 30 days prior notice given to them, during which period Shareholders may redeem their Shares without charge.

In the case of a merger with a «fonds commun de placement», the decision will be binding only on those Shareholders having voted in favour of the merger.

Liquidation proceeds not claimed by the Shareholders at the close of the liquidation of a Sub-Fund will be deposited at the Caisse des Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited after 30 years.»

*Fifth resolution*

The meeting resolves to replace article 18 of the articles of incorporation by the following:

«The Net Asset Value of shares in the Fund shall be determined as to the shares of each Sub-Fund by the Fund from time to time, but in no instance less than twice monthly, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being a Valuation Date) but so that no day observed as a holiday on a stock exchange which is the principal market for a significant proportion of the Sub-Fund's investment or is a market for a significant portion of the Sub-Funds investment or is a holiday elsewhere and impedes the calculation of the fair market value of the investments of a Sub-Fund shall be a Valuation Date.

During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the Board of Directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Sub-Fund in the relevant currency of expression either not reasonably practical or prejudicial to the shareholders of the Fund, the Net Asset Value and the subscription price and redemption price may temporarily be determined in such other currency as the Board of Directors may determine.

The Fund may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue and redemption of shares in any Sub-Fund as well as the right to convert shares of any Sub-Fund into shares of another Sub-Fund:

(a) during any period (other than ordinary holidays or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed; which is the main market or stock exchange for a significant part of a Sub-Fund's investments, or in which trading thereon is restricted or suspended; or

(b) during any period when an emergency exists as a result of which a Sub-Fund is unable to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of that Sub-Fund; or it is unable to transfer monies involved in the acquisition or disposition of investments at normal rates of exchange; or it is unable fairly to determine the value of any assets in the Sub-Fund; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-Fund's investments or of current prices on any stock exchange; or

(d) when for any reason the prices of any investments owned by the Sub-Fund cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or

(e) during any period when remittance of monies which will or may be involved in the purchase or sale of any of the Sub-Fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange.

Shareholders having requested redemption or conversion of their shares shall be notified of any such suspension within seven days of their request and will be promptly notified of the termination of such suspension. Shares redeemed or converted after such suspension will be converted or redeemed based on their Net Asset Value on the Valuation Date immediately following such suspension.



The suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the Shares of any other Sub-Fund.

The Net Asset Value of each Sub-Fund, Class and Category shall be expressed in Euro or in the currency determined by the Board of Directors, as a per Share figure, and shall be determined in respect of each Valuation Date by dividing the net assets of the Fund corresponding to the relevant Sub-Fund, Class and Category, being the value of the assets of the Fund corresponding to such Sub-Fund, Class and Category less the liabilities attributable to such Sub-Fund, Class and Category, by the number of outstanding shares of the relevant Sub-Fund, Class and Category.

The valuation of the Net Asset Value of each Sub-Fund, Class and Category shall be made in the following manner:

(1) The assets of the Fund shall be deemed to include:

- (i) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);
- (iii) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscriptions rights and any other investments and securities belonging to the Fund;
- (iv) all dividends and distributions due to the Fund in cash or in kind to the extent known to the Fund provided that the Fund may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;
- (v) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Fund except to the extent that such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and

(vii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

(2) The value of assets of the Fund shall be determined as follows:

(i) securities admitted to official listing on a stock exchange or traded on another regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public within the EEC, the OECD countries or Australia or New Zealand are valued on the base of the last known sales price. If the same security is quoted on different markets, the quotation of the main market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be done in good faith by the Board of Directors or its delegate with a view to establishing the probable sales price for such securities;

(ii) non-listed securities are valued on the base of their probable sales price as determined in good faith by the Board of Directors or its delegate;

(iii) liquid assets are valued at their nominal value plus accrued interest.

In the event that it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board of Directors or its designee is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of the Fund's total assets.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board in calculating the Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorised representative or a designee of the Board.

(3) The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

- (i) all borrowings, bills and other amounts due;
- (ii) all administrative expenses due or accrued including the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Fund;
- (iii) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Fund for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Fund by prescription;
- (iv) any appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions of reserves authorised and approved by the Board of Directors; and
- (v) any other liabilities of the Fund of whatever kind towards third parties.

(4) The Board of Directors shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund in the following manner:

(i) the proceeds from the allotment and issue of Shares of each Sub-Fund shall be applied in the books of the Fund to the Sub-Fund established for that Class of shares, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such Sub-Fund, subject to the provisions of the articles.

(ii) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

(iii) where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund; the liabilities shall be segregated on a Sub-Fund basis with third party creditors having recourse only to the assets of the Sub-Fund concerned;

(iv) in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated by the Board of Directors, after consultation with the auditors, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances;

(v) upon the record date for the determination of any dividend declared on any Sub-Fund, the Net Asset Value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividend, but subject always to the provision relating to the

calculation of the Dealing Price of the Distributing Shares and Accumulating Shares of each Sub-Fund set out in the articles.

(5) For the purpose of valuation under this Article:

(i) Shares of the relevant Sub-Fund in respect of which the Board of Directors has issued a redemption notice or in respect of which a redemption request has been received, shall be treated as existing and taken into account on the relevant Valuation Date, and from such time and until paid, the redemption price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(ii) all investments, cash balances and other assets of any Sub-Fund expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund is calculated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares;

(iii) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Fund on such Valuation Date, to the extent practicable; and

(iv) where the Board of Directors is of the view that any conversion or redemption which is to be effected will have the result of requiring significant sales of assets in order to provide the required liquidity, the valuation may, at the discretion of the Board of Directors be effected at the actual bid prices of the underlying assets and not the last available prices. Similarly, should any purchase or conversion of shares result in a significant purchase of assets in the Fund, the valuation may be done at the actual offer price of the underlying assets and not the last available price.»

#### *Sixth resolution*

The meeting resolves to add a paragraph at the end of Article 19 of the articles of incorporation as to read as follows:

«Subject to the prior approval of the Fund, Shares may also be issued upon acceptance of the subscription against contribution in kind of transferable securities and other assets compatible with the investment policy and the objective of the Fund. A valuation report, the cost of which is to be borne by the relevant investor, will be drawn up by the auditor according to Article 26-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and will be deposited with the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg and for inspection at the registered office of the Fund.»

There being no further item on the agenda the chairman closed the meeting at ten thirty a.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons signed with us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée sous la dénomination de REPUBLIC U.S. DOLLAR MONEY MARKET FUND suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 1988, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 23 en date du 27 Janvier 1989 et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.331. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître André Schwachtgen du 9 avril 1999, publié au Mémorial C n° 480 en date du 24 juin 1999.

L'assemblée a été ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Gianfranco Barp, Directeur Général, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Guylaine Di Bartolomeo, Responsable comptabilité, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Marie-Christine Crochet, Responsable personnel et services généraux, avec adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur, resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

II. Cette assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyé à chacun des actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires au 1<sup>er</sup> avril 2005 et publié dans le Mémorial et dans le D'Wort le 23 mars 2005 et le 1<sup>er</sup> avril 2005.

III. Il résulte de la liste de présence que parmi 5.497 actions émises, 4.445 sont dûment représentées à cette assemblée et que par conséquent l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour changer le nom de la Société de BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND en BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND.

2. Modification de l'article 5 des statuts

2.1. pour supprimer la référence aux francs luxembourgeois;

2.2 pour permettre à la Société d'adopter une structure à compartiments multiples et pour permettre l'émission de classes ou de catégories d'actions à l'intérieur d'un compartiment;

2.3. donner à la Société la possibilité de procéder à des divisions de parts pour réduire la valeur nette d'inventaire par action;

2.4 pour permettre l'émission de fractions d'actions jusqu'à trois décimales.

3. Modification de l'article 8 des statuts pour prévoir des assemblées de classe séparées et pour introduire des exigences de quorum spécifiques pour les assemblées de classe.

4. Modification de l'article 17 des statuts pour permettre la conversion au cas où plusieurs compartiments ou classes d'actions sont émis ainsi que pour prévoir la possibilité de conversion entre Sous-Fonds et/ou Classes et la possibilité de fermer ou fusionner des Sous-Fonds ou des Classes.

5. Remplacement de l'article 18 des statuts pour prendre en compte le calcul de la valeur nette d'inventaire au cas où plusieurs compartiments ou classes d'actions sont émis.

6. Modification de l'article 19 des statuts pour permettre que les actions de la Société soient souscrites par un apport en nature.

L'assemblée ayant considéré l'ordre du jour, le Président a soumis au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à une majorité de plus de deux tiers des votes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«Il existe une société anonyme en la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND, qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV), (ci-après le «Fonds»).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital du Fonds sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets du Fonds tels que déterminée suivant l'article dix-huit ci-après.

Le capital minimum du Fonds sera de un million deux cent trente neuf mille quatre cent soixante-sept euro et soixante-deux centimes (1.239.467,62 EUR).

Le Conseil d'administration est autorisé sans limitation à attribuer et à émettre des actions entièrement libérées et, dans la mesure où des actions nominatives sont concernées, des fractions de celles-ci jusqu'à trois décimales, à tout moment conformément à l'article dix-neuf ci-après, basé sur la valeur nette d'inventaire («Valeur Nette d'Inventaire») par action de chaque Sous-Fonds déterminé conformément à l'article dix-huit ci-après, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions devant être émises.

Le Conseil d'administration peut déléguer à tout Administrateur dûment autorisé ou à tout fondé de pouvoir ou à tout autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement et de délivrer de nouvelles actions.

Ces actions peuvent, en vertu d'une décision du Conseil d'administration, être émises en différents compartiments («Sous-Fonds»), lesquels peuvent être libellés en des devises différentes. Le produit de l'émission des actions de chaque Sous-Fonds (après déduction de toute commission initiale et de frais notionnels de transaction qui peuvent leur être imposés de temps à autre) sera investi, conformément aux objectifs définis à l'article trois des présents statuts, en des valeurs mobilières ou autres actifs autorisés correspondant à des zones géographiques, à des secteurs industriels ou à des zones monétaires ou au type spécifique d'actions ou d'obligations déterminés de temps à autre par le Conseil d'administration pour chaque Sous-Fonds.

Les actions peuvent être divisées en classes (une «Classe») et catégories (une «Catégorie») qui peuvent être différentes en fonction de certaines caractéristiques particulières déterminées par le Conseil d'administration. Conformément à ce qui est décrit ci-dessus, le Conseil d'administration peut décider d'émettre dans le même Sous-Fonds pour une Classe d'actions, deux Catégories d'actions, la première Catégorie étant représentée par des actions de capitalisation («Actions de Capitalisation») et la deuxième Catégorie par des actions de distribution («Actions de Distribution»). Le Conseil d'administration peut décider si et à partir de quelle date des actions d'une ou de l'autre Classe ou Catégorie seront offertes à la vente, ces actions étant émises aux conditions décidées par le Conseil d'administration.

Dans le but de déterminer le capital social du Fonds, les actifs nets relatifs à chaque Sous-Fonds seront, si un Sous-Fonds donné n'est pas libellé en Euro, convertis en Euro et le capital social comprendra le total des actifs nets de tous les Sous-Fonds.

Le Fonds préparera des comptes consolidés libellés en Euro.

Toutes les références au Fonds dans ces statuts comprendront, quand cela est pertinent, des références aux Sous-Fonds, Classes et/ou Catégories.

Si le paiement fait par tout souscripteur (qui souscrit des actions nominatives) entraîne l'émission d'une fraction d'actions, cette fraction sera inscrite dans le registre des actionnaires. Les fractions d'actions ne disposeront pas d'un droit de vote mais auront droit, dans la mesure déterminée par le Fonds, à une fraction correspondante de tout dividende.

Des certificats d'actions seront émis pour les actions nominatives et au porteur. Les certificats d'action au porteur seront émis en coupures de 1, 5, 10, 50 ou 100 actions. Ces actions ne pourront pas être achetées ou rachetées pour des montants fractionnels. Les certificats d'action seront signés par deux administrateurs. Une ou les deux de ces signatures pourront être imprimées ou par fac-simile, tel que déterminé par le Conseil d'administration. Le Fonds pourra émettre des certificats d'actions temporaires dans la forme déterminée de temps en temps par le Conseil d'administration.

Les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives à la demande et aux frais du porteur de ces parts.

Le Conseil d'administration pourra en outre décider, à sa discrétion, d'émettre des actions additionnelles en divisant par 100 la Valeur Nette d'Inventaire déterminée conformément à l'article dix-huit ci-après. Les actions additionnelles ainsi émises seront attribuées en tant qu'actions entièrement libérées par le Conseil d'administration uniquement aux porteurs d'actions émises et en circulation à ce moment. Si des actions nominatives sont concernées, des fractions de ces actions pourront être émises.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter deux paragraphes à la fin de l'article 8 des statuts rédigés comme suit:

«Des assemblées spéciales des Actionnaires d'un ou de plusieurs Sous-Fonds, Classes ou Catégories pourront être convoquées par le Conseil en vue de statuer sur des sujets ayant trait à ce ou ces Sous-Fonds, Classes ou Catégories et/ou à une modification de leurs droits.

Tant que le capital social est divisé en Actions de Classes et Catégories différentes, les droits attachés aux Actions d'une Classe ou d'une Catégorie ne pourront (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions de ladite Classe ou Catégorie), être modifiés, que le Fonds soit liquidé ou non, seulement au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des détenteurs d'Actions de la dite Classe ou Catégorie, à une majorité des deux tiers des voix exprimées lors d'une telle assemblée générale séparée. Chacune de ces assemblées séparées sera régie mutatis mutandis par les dispositions des présents statuts quant aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum nécessaire pour chacune de ces assemblées séparées soit constitué par les détenteurs d'Actions de la Classe ou de la Catégorie en question, présents en personne ou par procuration, et détenant au moins la moitié des actions émises de ladite Classe ou Catégorie (ou si, lors d'une assemblée prorogée de ces détenteurs, un quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, toute personne présente ou son mandataire détenant des Actions de la Classe, ou de la Catégorie en question constituera un quorum).»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer le titre de l'article 17 des statuts pour lire «Rachat et conversion d'actions» et d'ajouter six paragraphes à la fin de l'article 17 libellés comme suit:

«Tout Actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une Classe donnée en Actions de la même Classe d'un autre Sous-Fonds (ou dans un Sous-Fonds, en une autre Catégorie), conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Conseil d'administration et figurant dans le prospectus du Fonds, étant entendu que le Conseil d'administration peut imposer ses restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans le prospectus en vigueur.

Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'actif net total de tout Sous-Fonds individuel tombe en dessous ou ne parvient pas à atteindre un montant déterminé par le Conseil, comme étant le niveau minimum approprié pour le Sous-Fonds, ou au cas où le Conseil l'estimerait approprié étant donné les changements dans la situation économique ou politique affectant le Sous-Fonds concerné, ou au cas où cela serait dans l'intérêt des actionnaires concernés, le Fonds peut racheter au jour d'évaluation suivant l'expiration de la période de préavis, l'intégralité (et non seulement une partie) des Actions du Sous-Fonds à un prix reflétant la réalisation anticipée et les coûts de liquidation lors de la clôture du Sous-Fonds, mais sans commission de rachat, ou peut, moyennant un préavis écrit préalable de 30 jours aux Actionnaires du Sous-Fonds concerné, fusionner ce Sous-Fonds avec un autre Sous-Fonds du Fonds ou avec un autre OPCVM luxembourgeois.

La clôture d'un Sous-Fonds par rachat forcé de toutes les Actions concernées ou sa fusion avec un autre Sous-Fonds du Fonds ou avec un autre OPCVM luxembourgeois, dans chaque cas pour des raisons autres que celles mentionnées au paragraphe précédent, peut être effectuée uniquement avec l'accord préalable des actionnaires du Sous-Fonds à clôturer ou à fusionner, lors d'une assemblée de Sous-Fonds dûment convoquée qui peut être tenue valablement sans quorum et décider à la majorité simple des Actions présentes ou représentées.

Une fusion ainsi décidée par le Conseil ou approuvée par les actionnaires du Sous-Fonds concerné sera opposable aux porteurs d'Actions du Sous-Fonds concerné après l'écoulement d'un préavis de trente jours durant lequel les actionnaires peuvent faire racheter leurs actions sans commission.

Dans l'hypothèse d'une fusion avec un fonds commun de placement, la décision sera opposable uniquement aux actionnaires ayant voté en faveur de la fusion.

Les produits de liquidation non réclamés par les actionnaires au moment de la clôture de la liquidation d'un Sous-Fonds seront déposés à la Caisse des Consignation à Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits après trente années.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer l'article 18 des statuts par ce qui suit:

«La Valeur Nette d'Inventaire des actions du Fonds sera déterminée de temps à autre par le Fonds pour les actions de chaque Sous-Fonds, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, tel que le Conseil d'administration le déterminera (le jour de cette détermination étant désigné comme «Jour d'Evaluation»), mais de manière à ce que ne soit un Jour d'Evaluation aucun jour férié observé sur une bourse de valeurs qui soit le principal marché d'une partie significative des

investissements du Sous-Fonds ou qui soit un marché d'une partie significative des investissements du Sous-Fonds ou qui soit un jour férié ailleurs et qui empêche le calcul de la juste valeur de marché des investissements d'un Sous-Fonds.

Lorsqu'il existe une situation qui, de l'avis du Conseil d'administration, rend la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Sous-Fonds, dans la devise d'expression déterminée, déraisonnable ou contraire aux intérêts des actionnaires du Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire et le prix d'émission et le prix de rachat peuvent temporairement être déterminés dans une autre devise désignée par le Conseil d'administration.

Le Fonds pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission, le rachat et la conversion des actions de tout Sous-Fonds, ainsi que la conversion des actions de tout Sous-Fonds dans celles d'un autre Sous-Fonds:

(a) pendant toute période (autre que les vacances ordinaires ou les fermetures traditionnelles du week-end) pendant laquelle un marché ou une bourse de valeurs qui est le principal marché ou bourse de valeurs d'une partie substantielle des investissements d'un Sous-Fonds est fermé ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

(b) pendant toute période où il existe une situation d'urgence de laquelle il résulte qu'un Sous-Fonds ne peut disposer des investissements qui constituent une portion substantielle des actifs de ce Sous-Fonds; ou qu'il n'est pas possible de transférer les fonds impliqués dans l'acquisition ou la disposition d'investissements à des taux de change normaux; ou qu'il n'est pas pratiquement faisable de déterminer la valeur des actifs du Sous-Fonds;

(c) durant toute panne des moyens de communication normalement employés pour déterminer les prix des investissements du Sous-Fonds ou les prix courants sur une bourse de valeurs; ou

(d) quand, pour quelque raison que ce soit, les prix des investissements imputables au Sous-Fonds ne peuvent être déterminés raisonnablement, rapidement ou avec précision;

(e) pendant toute période où le rapatriement des fonds qui seront ou pourront être affectés à l'achat ou la vente d'un des investissements du Sous-Fonds ne peut, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectué à des taux de change normaux.

Les actionnaires qui ont demandé le rachat ou la conversion de leurs actions, recevront notification d'une telle suspension, endéans les sept jours de leur demande et rapidement dès que pareille suspension aura pris fin. Les actions rachetées ou converties après cette suspension seront converties ou rachetées sur base de leur Valeur Nette d'Inventaire lors du prochain Jour d'Évaluation suivant immédiatement cette suspension.

Une pareille suspension, pour un Sous-Fonds, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire ou l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un autre Sous-Fonds.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Sous-Fonds, de chaque Classe et de chaque Catégorie sera exprimée en Euro ou dans la devise déterminée par le Conseil d'administration, en un chiffre par Action, et sera déterminée pour chaque Jour d'évaluation en divisant les actifs nets du Fonds correspondant au Sous-Fonds, Classe et Catégorie visés, étant la valeur des actifs du Fonds correspondant à ce Sous-Fonds, Classe et Catégorie moins les engagements imputables à ce Sous-Fonds, Classe et Catégorie, par le nombre d'actions en circulation du Sous-Fonds, Classe et Catégorie visés.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Sous-Fonds, Classe et Catégorie se fera de la manière suivante:

(1) Les actifs du Fonds seront censés inclure:

(i) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(ii) tous les effets et billets payables sur demande à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres livrés mais dont le prix n'a pas encore été touché);

(iii) toutes les valeurs mobilières, actions, obligations, options ou droits de souscription, droits, warrants et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété du Fonds;

(iv) tous les dividendes et distributions à recevoir par le Fonds en espèces ou en nature, dans la mesure connue par le Fonds étant entendu que le Fonds peut faire des ajustements au regard des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;

(v) tous les intérêts échus produits par les titres du Fonds, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(vi) les dépenses préliminaires du Fonds dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et

(vii) tous les autres actifs autorisés de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

(2) La valeur des actifs du Fonds sera déterminée de la façon suivante:

(i) les valeurs mobilières admises à la cote officielle sur une bourse de valeurs ou échanges sur un autre marché réglementé qui opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public dans la CEE, des pays de l'OCDE ou l'Australie ou la Nouvelle-Zélande sont évaluées sur base de leur dernier prix de vente connu. Si la même valeur est cotée sur différents marchés, la cotation sur le marché principal pour cette valeur sera utilisée. S'il n'y a pas de cotation pertinente ou si les cotations ne sont pas représentatives de la juste valeur, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil d'Administration ou son délégué dans l'optique d'établir le prix de vente probable pour ces valeurs;

(ii) les valeurs mobilières non cotées seront évaluées sur base de leur prix de vente tel que déterminé de bonne foi par le Conseil d'administration ou son délégué

(iii) les actifs liquides sont évalués à leur valeur nominale plus les intérêts échus.

Dans le cas où il est impossible ou incorrect d'effectuer une évaluation conformément aux règles ci-dessus à cause de circonstances particulières, tel qu'un risque de crédit caché, le Conseil d'administration ou celui qu'il désigne a le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus, qui peuvent être examinés par un réviseur, pour atteindre une évaluation des actifs totaux du Fonds.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise par le Conseil d'administration ou par celui désigné par le Conseil sera certifiée par un Administrateur ou un représentant dûment autorisé ou une personne désignée par le Conseil.

(3) Les engagements du Fonds sont censés comprendre:

- (i) tous les emprunts, effets et autres montants dus;
  - (ii) tous les frais d'administration dus ou échus y compris les frais de sa constitution et frais d'enregistrement auprès de l'autorité de contrôle, ainsi que les honoraires et dépenses légales, de révision, de gestion, de garde des avoirs, d'agent payeur et d'agent d'administration et de l'administration centrale, le coût des publications légales, des prospectus, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, les frais de traduction, et généralement toutes autres dépenses ayant trait à l'administration du Fonds;
  - (iii) toutes les obligations connues, échues ou non encore échues, y compris toutes obligations contractuelles de paiement en espèces ou en nature, y compris le montant de dividendes déclarés par le Fonds pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui demeurent par conséquent impayés jusqu'au jour où ces dividendes reviennent au Fonds par prescription;
  - (iv) une provision appropriée pour impôts dus à la date d'évaluation et toute autre provision ou réserve autorisées et approuvées par le Conseil d'administration; et
  - (v) tous autres engagements du Fonds, de quelque nature que ce soit, envers des tiers.
- (4) Le Conseil établira, pour chaque Sous-Fonds, un portefeuille d'actifs de la manière suivante:
- (i) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des actions de chaque Sous-Fonds seront affectés, dans les livres du Fonds, au Sous-Fonds établi pour cette Classe d'actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette Classe d'actions seront affectés à ce Sous-Fonds conformément aux dispositions des présents statuts;
  - (ii) si un actif découle d'un autre actif, cet actif dérivé sera attribué, dans les livres du Fonds, au même Sous-Fonds que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds concerné;
  - (iii) lorsque le Fond encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un Sous-Fonds déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un Sous-Fonds déterminé, cet engagement sera attribué au Sous-Fonds en question; les engagements seront répartis entre Sous-Fonds, les tiers créanciers n'ayant seulement recours qu'aux actifs du Sous-Fonds concerné;
  - (iv) au cas où un actif ou un engagement du Fonds ne peut être attribué à un Sous-Fonds particulier, cet actif ou engagement sera attribué par le Conseil d'administration, après consultation des réviseurs, d'une manière considérée comme équitable et raisonnable eu égard à toutes les circonstances en l'espèce;
  - (v) à la date de clôture pour la détermination de toute personne ayant droit à un dividende déclaré pour des actions d'un Sous-Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire de ce Sous-Fonds sera diminué du montant de ce dividende sous réserve toujours de la disposition des présents statuts relative au calcul du Prix de Transaction des Actions de Distribution et des Actions de Capitalisation de chaque Sous-Fonds.
- (5) Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet article:
- (i) les actions du Sous-Fonds concerné pour lesquelles le Conseil a notifié un avis de rachat ou pour lesquelles une demande de rachat a été réceptionnée seront considérées comme actions émises et prises en considération au Jour d'Evaluation et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement du Fonds;
  - (ii) tous investissements, soldes en espèces ou autres actifs appartenant à un Sous-Fonds exprimés en une devise autre que celle en laquelle la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds concerné est calculée, seront évalués en tenant compte du taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des actions;
  - (iii) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Evaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par le Fonds lors de ce Jour d'Evaluation; et
  - (iv) lorsque le Conseil est d'avis qu'une conversion ou rachat qui sera effectué engendrera la nécessité de procéder à une vente considérable d'avoirs en vue de disposer de liquidités suffisantes, l'évaluation peut, à la discrétion du Conseil d'administration, être effectuée au prix d'achat réel des actifs sous-jacents et non aux derniers prix disponibles. De même, si l'achat ou la conversion d'actions engendre l'achat considérable d'avoirs dans le Fonds, l'évaluation peut être faite au prix d'offre réel des actifs sous-jacents et non aux derniers prix disponibles.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe à la fin de l'Article 19 des statuts rédigé comme suit:

«Sous réserve de l'approbation préalable du Fonds, les Actions peuvent également être émises sur acceptation d'une souscription par contribution en nature ou en valeurs mobilières ou en autres actifs compatible avec la politique d'investissement et l'objectif du Fonds. Un rapport d'évaluation, dont le coût sera supporté par l'investisseur concerné, sera rédigé par le réviseur conformément à l'article 26-1 (2) du la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et sera déposée près du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et pour inspection au siège central du Fonds.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président a clôturé l'assemblée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle l'anglais déclare que, à la demande des comparants, le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Barp, G. Di Bartolomeo, M.-C. Crochet, L. Ambrosi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, vol. 147S, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(032526.3/230/566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

---

**BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. REPUBLIC U.S. DOLLAR MONEY MARKET FUND).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 29.331.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 521 du 12 avril 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(032528.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

---

**ESPANOL NEVADA INVEST COMPANY S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.453.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 23 décembre 2004.

Les administrateurs M. Jean Bodoni, M. Guy Kettmann, M. Guy Baumann ainsi que le commissaire aux comptes Madame Isabelle Arend se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02778. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(005268.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**E.T.C. EURO TRADING CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 98.103.

EXTRAIT

*Résiliation de domiciliation*

Le siège social de la société E.T.C. EURO TRADING CARS S.à r.l., fixé à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, a été dénoncé avec effet immédiat en date du 21 décembre 2004.

Pour extrait conforme

*Le domiciliataire*

M. Erniquin

*Avocat*

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04157. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(005274.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**PLANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 25.605.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour PLANK HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02769. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(005289.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 34.055.

—  
Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

*Pour INTRAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02761. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005285.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**MALCOLM B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 90.321.

—  
DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 23 décembre 2004 à 11.00 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 23 décembre 2004 à 14.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 18 novembre 2004, a été clôturée et que MALCOLM B. INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

*Pour MALCOLM B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme liquidée*

*Pour LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l.*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02771. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005290.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**NUOVA ERA S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.207.

—  
*Contrat de domiciliation*

Le Contrat de Domiciliation conclu en date du 14 mars 2000 entre la Société Anonyme NUOVA ERA S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncé avec effet immédiat en date du 7 janvier 2005.

Par lettre en date du 3 janvier 2005, la Société DELOITTE S.A., ayant son Siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a présenté sa démission définitive et irrévocable en tant que Commissaire aux Comptes de la Société NUOVA ERA S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04128. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005312.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---



**VATOA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 32.468.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Mme Birgit Mines-Honneff s'est démise de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Rolande Germain, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

*Pour VATOA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02773. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005291.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**TAMANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 32.466.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Rolande Germain, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

*Pour TAMANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02776. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005292.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**TNT EXPRESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, zone industrielle Rollach.  
R. C. Luxembourg B 20.133.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 1983, acte publié au Mémorial C n° 62 du 10 mars 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1983, acte publié au Mémorial C n° 55 du 23 février 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 janvier 1984, acte publié au Mémorial C n° 67 du 7 mars 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 342 du 10 décembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 34 du 10 février 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n° 278 du 13 août 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 709 du 18 décembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 637 du 18 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01992 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

*Pour TNT EXPRESS LUXEMBOURG S.A.*

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(005464.3/1261/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 57.879.

*Convention de domiciliation*

La Convention de Domiciliation conclue en date du 31 décembre 2001 entre la Société Anonyme Holding TRAVELCAR INTERNATIONAL S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 4 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005307.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**SPARREIN GESELLSCHAFT, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.663.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 octobre 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrice Crochet, Noël Didier et Yvan Juchem, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005362.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**SOFTWARE UNION, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 90.242.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005447.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**TDS, TRADING DIRECT SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.374.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 décembre 2004*

En date du 8 décembre 2004, le Conseil d'Administration de la société TDS, TRADING DIRECT SERVICE S.A. a décidé de transférer le siège social au 84, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005475.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**FINBELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 77.948.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 25 avril 2003 à 14.30 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de CO-SAFIN S.A., Administrateurs, et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005383.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**FINBELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 77.948.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 avril 2004 à 14.30 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de CO-SAFIN S.A., Administrateurs, et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005382.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**SIMACS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.  
R. C. Luxembourg B 86.229.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02888, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES  
Signature

(005449.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**UNION DE TRAVAUX DU LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 75, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 13.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour UNION DE TRAVAUX DU LUXEMBOURG, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(005493.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**HUMACS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8094 Bertrange, 36, rue de Strassen.  
R. C. Luxembourg B 68.294.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005451.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**ESPACE IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 222A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 84.390.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005459.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**KRONTEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 31.405.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale statutaire tenue le 21 janvier 2004*

4. et 5. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar et de la société PAX AFFAIRES S.A. et du Commissaire aux comptes HRT REVISION S.à r.l. pour une nouvelle période de six ans.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Rodney Haigh et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Madame Frédérique Mignon, employée privée, demeurant professionnellement au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX09014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005460.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**EMC GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 86.600.

La soussignée atteste par la présente que suivant la(les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2004,

le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Luxembourg, le 6 décembre 2004.

EMC GROUP, S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005558.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**CLEARSTREAM INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 72.350.

In the year two thousand four, on the twentieth of December.  
Before Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held:

An extraordinary general meeting of shareholders of CLEARSTREAM INTERNATIONAL, a société anonyme, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, (R. C. S. 72.350) (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 October 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1018 of 31 December 1999. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 954 of 24 September 2004.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Gabrièle Fabry, employee, residing in Bollendorf, in the chair, who appointed as secretary Marina Muller, employee, residing in Athus.

The meeting elected as scrutineer Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred thirty-two million nine hundred fifty-seven thousand seven hundred euros (EUR 132,957,700.-) to bring it from its current amount of one hundred fifty-seven million nine hundred fifty-seven thousand seven hundred euros (EUR 157,957,700.-) down to twenty-five million euros (EUR 25,000,000.-) by cancelling one million three hundred twenty-nine thousand five hundred seventy-seven (1,329,577) shares having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each;

2. Subsequent amendment of article 5.1. of the articles of incorporation of the Company.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to reduce the subscribed share capital by an amount of one hundred thirty-two million nine hundred fifty-seven thousand seven hundred euros (EUR 132,957,700.-) to bring it from its current amount of one hundred fifty-seven million nine hundred fifty-seven thousand seven hundred euros (EUR 157,957,700.-) down to twenty-five million euros (EUR 25,000,000.-) by cancelling and reimbursing one million three hundred twenty-nine thousand five hundred seventy-seven (1,329,577) shares at the price of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

The meeting further decides that only shares of the majority shareholder should be cancelled and reimbursed and that the participation of the second shareholder should not be reduced.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«5.1. The Company has a share capital of twenty-five million euros (EUR 25,000,000.-), divided into two hundred fifty thousand (250,000) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLEARSTREAM INTERNATIONAL (la «Société»), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.350, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1018 du 31 décembre 1999.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 954 du 24 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Gabrièle Fabry, employée, demeurant à Bollendorf,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent trente-deux millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent euros (EUR 132.957.700,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-sept millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent euros (EUR 157.957.700,-) à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) par annulation de un million trois cent vingt-neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.329.577) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital de la Société d'un montant de cent trente-deux millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent euros (EUR 132.957.700,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-sept millions neuf cent cinquante-sept mille sept cent euros (EUR 157.957.700,-) à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) par annulation et remboursement de un million trois cent vingt-neuf mille cinq cent soixante dix-sept (1.329.577) actions au prix de cent euros (EUR 100,-) par action.

L'assemblée générale décide en outre d'annuler et de ne rembourser que les actions détenues par l'actionnaire majoritaire et que la participation du deuxième actionnaire ne sera pas réduite.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: G. Fabry, M. Muller, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

F. Baden.

(005771.3/200/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**CLEARSTREAM INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 72.350.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(005774.3/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**MGN SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 86.296.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(005462.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**TDS, TRADING DIRECT SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 45.374.

*Extrait des résolutions du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 janvier 2005*

Conseil d'Administration:

Madame Cathy Galand a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société TDS TRADING DIRECT SERVICE S.A., avec effet au 31 décembre 2004.

Après avoir constaté la démission de Madame Cathy Galand, préqualifiée, les deux administrateurs de la société anonyme TDS TRADING DIRECT SERVICE S.A., ont procédé à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de Monsieur Olivier Walter, demeurant à B-4053 Embourg, 2B, rue des Anneux.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03426. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005472.3/1218/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.063.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.063, constituée suivant acte notarié en date du 24 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 160 du 18 juin 1986. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1770 du 12 décembre 2002.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Nicole Uhl, fondée de pouvoir principal, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Augmentation du capital social à concurrence de cent cinquante-neuf mille neuf cents euros (EUR 159.900,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) à huit cent cinquante-neuf mille neuf cents euros (EUR 859.900,-) par l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles sans valeur nominale au prix de cent vingt-trois euros (EUR 123,-) chacune et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-neuf mille neuf cents euros (EUR 159.900,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) à huit cent cinquante-neuf mille neuf cents euros (EUR 859.900,-) par la création et l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Ces actions nouvelles sont émises au prix de cent vingt-trois euros (EUR 123,-) par action.

*Souscription et libération*

Les mille trois cents (1.300) actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent savoir:

1. HOTTINGER FINANZ UND TREUHAND AG, ayant son siège social à CH-8027 Zurich, Dreikönigstrasse, 55, ici représentée par Madame Nicole Uhl, prénommée, trois cent vingt-cinq actions	325
2. HOTTINGER BANK & TRUST, ayant son siège social à N-3023 Nassau-Bahamas, Lyford Manor, West Bay Street, ici représentée par Madame Nicole Uhl, prénommée, trois cent vingt-cinq actions	325
3. HOTTINGER WORLD INVESTORS, ayant son siège social à N-3023 Nassau-Bahamas, Lyford Manor, West Bay Street, ici représentée par Madame Nicole Uhl, prénommée, deux cent vingt-deux actions	222
4. HOTTINGER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, route d'Esch, ici représentée par Madame Nicole Uhl, prénommée, deux cent quatorze actions	214
5. HOTTINGER CAPITAL CORP., ayant son siège social à NYC-10020 New York, 1270 Avenue of Americas, Suite 400, ici représentée par Madame Nicole Uhl, prénommée, deux cent quatorze actions	214
Total: mille trois cents actions	1.300

Les mille trois cents (1.300) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces au prix de cent vingt-trois euros (EUR 123,-) chacune, de sorte que la somme de cent cinquante-neuf mille neuf cents euros (EUR 159.900,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de huit cent cinquante-neuf mille neuf cents euros (EUR 859.900,-). Il est représenté par sept mille trois cent quatre-vingts (7.380) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 3.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Uhl, S. Schenk, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 53, case 10. – Reçu 1.599 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

F. Baden.

(005808.3/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

**HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005810.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.



**GALLO S.A.H., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.280.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 novembre 2004*

Monsieur Ekkehart Kessel et Madame Lucile Scornet ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société GALLO SAH en date du 15 décembre 2002.

Après avoir constaté la démission de Monsieur Ekkehart Kessel et de Madame Lucile Scornet, préqualifiés, Madame Thérèse Brasseur a procédé à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de Messieurs Hansen Nico et Dominique Gossart demeurant tous deux professionnellement à L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

Le siège social de la société GALLO SAH est transféré, avec effet immédiat, au 84, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02514. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005477.3/1218/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**YAC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 72.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02380, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

*Pour YAC FINANCE HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005495.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**MY TRANSFER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2356 Luxembourg, 42, rue de Pulvermuehl.  
R. C. Luxembourg B 81.859.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA03999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

CLEMENT FABER & WEIS, S.à r.l.

Signature

(005497.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**CENTRAL PROPERTIES, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stumper.  
R. C. Luxembourg B 78.416.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2004*

«Il en résulte que les démissions de Messrs. J.R. Darné, N.L. McCormack et J.T. Wheeler ont été acceptées avec regret et que Messrs. Aloyse Wagner, Jacques Wolter et Claude Arrensdorff sont nommés administrateurs avec effet à ce jour.

Il en résulte que le commissaire aux comptes sera désormais la société FIDOCOM S.A., ayant son siège social au 285, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (registre de commerce no. B 99.845).

Il en résulte que le siège social de la société se trouvera au 9, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.»

Signature

*Le Secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06838. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005510.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**GFE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 91.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02377, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour GFE FINANCE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005505.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**B.B.D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 84.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02364, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour B.B.D., S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005524.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**LUX DIAMOND TECHNOLOGIES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6760 Grevenmacher, 28, rue de Muenschecker.  
H. R. Luxembourg B 100.659.

*Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Freitag, dem 14. Januar 2005*

Tagungsort: Büro der Gesellschaft, 4, rue des Joncs, Halle 11, L-1818 Howald

Beginn: 10.30 Uhr

Vorsitzender: Herr Alexander Schmidt

Protokollführer: Herr Dr. Franc Smidt

Stimmzähler: Herr Paul-Hubertus Nelke

Der Vorsitzende trägt vor und die Versammlung stellt fest:

- dass 3 Aktionäre anwesend oder vertreten sind und somit 100% der Aktien vertreten sind;
- dass vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen wurde;
- dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß konstituiert wurde und somit rechtmäßig über die Tagesordnung befinden kann.

*Tagesordnung:*

Veränderungen im Verwaltungsrat der Gesellschaft

Die Tagesordnung wurde wie folgt abgehandelt:

1. Der Vorsitzende begrüßt die Teilnehmer und verliest den Vorschlag.

2. Nach Beratung der einzelnen Positionen fasst die Versammlung mit 100% der Stimmen den Beschluss:

- Herr Alexander Schmidt, Produktionsdirektor, wohnhaft in D-12353 Berlin, Löwensteinring 9A, geboren in Oktjabrskij/Kustanaj (Kasachstan) am 24. Juli 1953, wird in den Verwaltungsrat der LUX DIAMOND TECHNOLOGIES S.A. berufen und mit der täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft beauftragt. Ihm wird das alleinige Zeichnungsrecht übertragen.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte anstehen, wurde die außerordentliche Generalversammlung um 11.00 Uhr beendet.

Luxemburg, 14. Januar 2005.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006010.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**MENUISERIE CHIMELLO SUCC.JELSMA & LEYDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3844 Schifflange-Foetz, Z.I. Letzebuenger Heck.  
R. C. Luxembourg B 29.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour MENUISERIE CHIMELLO SUCC.JELSMA & LEYDER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005542.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**SOCOVAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelage, 5, rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 65.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour SOCOVAC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(005545.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**RICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 9, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 77.632.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour RICAR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005587.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**HERZ ARMATUREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 45.395.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 décembre 2004*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010:

- Dr. Gerhard Glinzerer, Geschäftsführer, demeurant au 22a Richard Strauss Strasse, A-1232 Vienne, Président

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005949.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**PIET LUYS INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 33.901.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

*Pour PIET LUYS INDUSTRIES S.A.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005588.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**FAARWEGESCHÄFT KÄLDALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3573 Dudelange, 5, rue Théodore Thiel.  
R. C. Luxembourg B 46.770.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

*Pour FAARWEGESCHÄFT KÄLDALL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005589.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**DUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3569 Dudelange, 98, rue Tattenberg.  
R. C. Luxembourg B 43.224.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

*Pour DUE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005591.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**CRESSET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 41.555.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 novembre 2003*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social, 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes d'ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006130.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**KÖNIGLICH-SÄCHSISCHES WEIN UND SEKTCONTOR LUX S.A. Dr ALBERT PRINZ VON SACHSEN HERZOG ZU SACHSEN, Société Anonyme.**

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 8, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.263.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour KÖNIGLICH-SÄCHSISCHES WEIN UND SEKTCONTOR LUX S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005593.3/598/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**JOVIALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 50.934.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour JOVIALIS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005595.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**HEIZUNG BIERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, op Tomm.  
R. C. Luxembourg B 36.844.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

Pour HEIZUNG BIERING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005597.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**DOLMEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 64.068.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 octobre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004;

- Monsieur Lamberto Geri, retraité, demeurant à Via Piana, 53, 47890 San Marino, Président

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004;

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de a Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(005977.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**SALAD'ELLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 37.833.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

*Pour SALAD'ELLES, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005598.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**ARCADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée .**

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 54.420.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

*Pour ARCADO, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005599.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**D.G.M. BELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.  
R. C. Luxembourg B 92.611.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 11 janvier 2005.

*Pour D.G.M. BELUX S.A.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005601.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

---

**DHARMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 83.854.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 septembre 2004*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Gianfranco Lande, administrateur de sociétés, demeurant 48 Grosvenor Square, W1X 9AB, Londres, Royaume-Uni

- Madame Rafaella Raspi, administrateur de sociétés, demeurant 34 Via di Villa Emiliani, I-00197 Rome, Italie

- Monsieur Andrea Raspi, analyste financier, demeurant 48 Grosvenor Square, W1X 9AB, Londres, Royaume-Uni

- Monsieur Alberto Fontana, administrateur de sociétés, demeurant 73 Talbot Road, W2 5 JL, Londres, Royaume-Uni.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009;

- AUDIEX S.A, société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03141. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(005953.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.

---

**DENTON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 66.963.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.  
Before M<sup>e</sup> Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of DENTON PROPERTIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 66.963, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 26 October 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 January, 1999, Number 24. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 June 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 October 2000, Number 769.

The meeting was opened at 10.30 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Thomas Steil, graduate, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg in the office of undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée DENTON PROPERTIES, S.à r.l., ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.963, constituée suivant acte reçu par Me Frank Baden, no-

taire, résidant à Luxembourg en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 janvier 1999, numéro 24. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant d'un acte du notaire soussigné en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 octobre 2000, numéro 769.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Steil, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, S. Schenk, T. Steil, F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 54, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

F. Baden.

(005779.3/200/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2005.